

# MONTREUX INFO-VILLE

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET CULTURELLE



Association de vigneronns

Ses vins  
du terroir  
un label  
de qualité  
et d'authenticité

La Cave  
Vevry-Montreux

UNE TRADITION POUR DEMAIN

Tél. 021 963 13 48



Chauffage - Sanitaire - Ventilation

**Lauffer-Borlat**  
SA

Votre confort, notre priorité!

Route de Brent 1 - 1816 Chailly - 021 989 21 51

Faire le plein à domicile,  
c'est si facile avec **PHILL!**

gaz naturel  
biogaz



www.holdigaz.ch

New Lancer Sportback  
Polyvalence géniale, sportive géniale.

6.3L 4.9% Leasing

**Millass**  
Montreux  
MITSUBISHI



Millasson Automobiles  
Garage de la Paix • 1820 Montreux  
Tél. 021 963 55 63 • Fax 021 963 56 62

Génial à tout point de vue.

MITSUBISHI  
MOTORS

CONSULTING  
INNOVATION  
EXPERTISE  
PROJECTS

**altran**  
EDUCATION SERVICES

Driving Performance Through Innovative  
Learning Solutions

Change Management - Innovative Training Solutions -  
World Class Customized Learning Solutions -  
Outsourcing - Assessments -  
Coaching & Talent Management



Geneva - Lausanne - Montreux - Basel - Zurich  
Contact: education@altran.ch - www.altraneducation.ch

*Joëlle*  
Boutique

AVENUE DU CASINO 42  
1820 MONTREUX  
021 963 63 41

*Les* PEOPLE  
AVENUE DU CASINO 53  
1820 MONTREUX  
021 963 49 51

LINGERIE  
AVENUE DU CASINO 36  
1820 MONTREUX  
021 963 60 55



BAISLIER  
FALL/WINTER 2011

**ANDRE ROTHEN SA**

Maîtrise fédérale  
Electricité et téléphone

Installations courant fort et faible  
Partner Swisscom  
www.rothen-sa.ch

Ch. de la Rottaz 2  
1816 Chailly-Montreux  
Tél : 021 963 34 63

# BON

# 20.-

A valoir sur un achat de vin dès Fr. 100.- (excepté sur actions et offres spéciales).



# MOSCA VINS

*Faire plaisir est un plaisir*

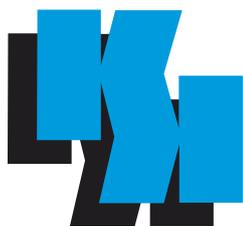


MONTREUX  
Av. du Casino 29  
Tél. 021 963 63 68

[www.moscavins.ch](http://www.moscavins.ch)

CRISSIER

COSSONAY



## KALEC-MOTOR

JEAN KALBFUSS ET FILS SNC

Chemin du Crépon 47  
1815 Clarens-Montreux  
Tél. 021 964 46 37 - Fax 021 964 31 26  
E-mail: [info@bluewin.ch](mailto:info@bluewin.ch) - [www.kalec-motor.ch](http://www.kalec-motor.ch)

Réparation  
Vente  
Electro-mécanique  
Bobinage  
Dépannage

Moteurs électriques industriels  
Ventilation – Pompes – Machines-outils

*Devis sans engagement*

Décoration et architecture d'intérieur | Rue de l'Eglise-Catholique 5, 1820 Montreux  
tél.: +41 21 963 64 33 fax: +41 21 963 03 81



MONTREUX

# ANDRÉ LIECHTI

[www.liechtidecoration.ch](http://www.liechtidecoration.ch) | [info@liechtidecoration.ch](mailto:info@liechtidecoration.ch)

# L'OR EN CASH

Ouverture  
10h00 - 18h00  
ou sur rendez-vous

**CHANGER VOTRE OR EN CASH!**

Achat d'or & bijoux

**FINANCEZ VOS RÊVES**

AVEC VOS VIEUX BIJOUX (MÊME CASSÉS)  
OR DENTAIRE, MONTRES EN OR, ARGENT  
ESTIMATIONS

**PAIEMENT CASH IMMÉDIAT**

LD & Co SA Av. des Alpes, 82 1820 Montreux 1 Tél : 021 963 55 37 [www.lorencash.ch](http://www.lorencash.ch)

*Nous vous remercions pour votre fidélité*



## C du PROPRE Sàrl

Entreprise de nettoyage  
pour les entreprises et particuliers

Rue de la Rouvenettaz 2  
1820 Montreux

[info@cdupropri.ch](mailto:info@cdupropri.ch)  
079 936 91 16

[www.cdupropri.ch](http://www.cdupropri.ch)

## MONTREUX INFO-VILLE

**Tirage:** 15 000 exemplaires, tous ménages gratuit.

**Editeur, rédaction, publicité:**

Info-Ville Sàrl

Case postale 293

1820 MONTREUX 2

Téléphone et fax 021 963 75 18

E-mail [infoville@bluewin.ch](mailto:infoville@bluewin.ch)

Site [www.montreuxinfoville.ch](http://www.montreuxinfoville.ch)

**Impression:** Imprimerie I-Press SA, Montreux

**Parutions:** en 2012, 6 fois.

N° 1 janvier-février, 17 février;

N° 2 mars-avril, 26 avril;

N° 3 mai-juin, 22 juin;

N° 4 juillet-août, 28 août;

N° 5 septembre-octobre, 25 octobre;

N° 6 novembre-décembre, 13 décembre

**Prochain numéro:** 13 décembre 2011

Dernier délai de remise de vos articles et annonces  
par e-mail pour le N° 6, **25 novembre 2011**.

**Soutien à Montreux Info-Ville: CCP 17-106360-1**

Tous les procès-verbaux dans leurs intégralités sur notre site

[www.montreuxinfoville.ch](http://www.montreuxinfoville.ch)

021 965 24 24  
[www.taxi-vip.com](http://www.taxi-vip.com)

## BIENNALE DE MONTREUX 2011



"OUVERTURE" • PRIX DU PUBLIC

UN TOUT GRAND MERCI AU PUBLIC ! DANIEL SALLIN

Du 4 novembre au 17 décembre

# CASINO SHOW

**GRAND DÎNER - SPECTACLE**

Tous les vendredis et samedis à 20h

**Fr. 98.- tout compris**

spectacle, menu, boissons, Fr. 5.- de jetons

[www.casinodemontreux.ch](http://www.casinodemontreux.ch) ou 021 962 83 83



Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 15 juin 2011 à 18 h. 00 sous le Couvert de la Foire à Brent

Présence: 75 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum est atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence: Mmes Jocelyne Bouquet, Marcelle Bruecher, Catherine Buchet, Monia Ferreira, MM. Christian Allenbach, Michel Bongard, Thierry Cantarini, Edmond Chevalley, Mario Di Sessa, Antonio Di Tria, Joseph Filippone, Salvatore Giannone, Rolf Gozewinkel, Maximilien Graf, Daniel Guex, Alain Hiltmann, Alain Imhof, Jean-Jacques Kiala, Massoud Lavassani, Jacques Lecoultre, Alain Melly, Jean-Daniel Rochat, Julio Santiago, Philippe Sonnard, Enzo Verme.

## 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 MAI 2011

Avec quelques modifications, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Mme le Président remercie Mme Chevallier, Secrétaire suppléante, pour son important travail de rédaction.

## 2. COMMUNICATIONS DU BUREAU, NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION:

### 2.1. de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Olivier Blanc «Pour une réforme du système de retraite des membres de la Municipalité»

La commission suivante examinera cette motion:

Présidence ML: M. Alexandre Staeger

Membres: MM. Olivier Blanc, Christian Bécherraz, Jean-Marc Forclaz, André Groux, Yanick Hess, Anthony Huys, Franco Meichtry, Pierre-André Spahn.

### 2.3. de la commission chargée d'étudier le rapport-préavis déposé par la VOIE DE L'URGENCE au sens de l'art. 80 RCom relatif à la création et l'exploitation de deux APEMS (Accueil pour Ecoliers en Milieu Scolaire) à Chailly et Chernex et à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 84'000.- à cet effet, ainsi qu'un crédit complémentaire de Fr. 86'208.- et réponses au postulat

de Madame la Conseillère communale Irina Gote intitulé «Pour une politique communale dynamique en matière de prise en charge des écoliers en dehors des heures scolaires» et au postulat de Madame la Conseillère communale Jacqueline Pellet intitulé «Pour une politique volontariste de l'accueil parascolaire (particulièrement de midi) aussi pour les écoliers des Hauts de la Commune» (17/2011)

La commission suivante a déjà examiné ce préavis:

Présidence PLR: M. Patrick Aubort

Membres: Mmes Catherine Buchet, Marie-Claire Fauconnier, Irina Gote, Carole Grangier, Magdalena Müller, Jacqueline Pellet, et MM. Emmanuel Gétaz et Alain Imhof.

Dans la suite des communications du Bureau, M. le Président informe que le Conseil communal de Veytaux n'a pas accepté la même version du règlement du Conseil d'Établissement que notre Conseil de Montreux. Par conséquent et d'entente avec les Municipaux, Présidents de Conseil et Rapporteurs de commissions, il a été décidé d'attendre la rentrée de septembre pour trouver une solution. Étant donnés les délais, il était impossible d'aller de l'avant ce mois de juin encore.

M. le Président n'a pas d'autre communication.

## 3. CORRESPONDANCE

Néant.

## 4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Les membres du Conseil ont pris connaissance des communications suivantes :

- > Sur l'état de l'étude des motions, postulats et pétitions en suspens au 31 décembre 2011
- > Réponse de la Municipalité aux observations et vœux de la Commission de gestion sur la gestion de la Municipalité en 2010
- > Et enfin une communication sur l'état de l'étude des motions, postulats et pétitions en suspens au 31 décembre 2010

## 5. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DEPOSES

Une interpellation et une question ont été déposées sur le bureau.

L'interpellation sera développée au point 10 de l'ordre du jour. La question, rédigée par M. Ludwig Lemmenmeier est la suivante:

- Où en est la Municipalité dans le dossier concernant le

conflit liant la commune de Montreux à une société lucernoise par rapport à la double utilisation de l'adresse e-mail?

Cette question est transmise à la Municipalité pour réponse écrite.

## 6. RAPPORT-PREAVIS DE LA MUNICIPALITE:

### 6.1. déposé par la VOIE DE L'URGENCE selon l'art. 80 RCom relatif à la création et l'exploitation de deux APEMS (Accueil pour Ecoliers en Milieu Scolaire) à Chailly et Chernex et à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 84'000.- à cet effet, ainsi qu'un crédit complémentaire de Fr. 86'208.- et réponses au postulat de Madame la Conseillère communale Irina Gote intitulé «Pour une politique communale dynamique en matière de prise en charge des écoliers en dehors des heures scolaires» et au postulat de Madame la Conseillère communale Jacqueline Pellet intitulé «Pour une politique volontariste de l'accueil parascolaire (particulièrement de midi) aussi pour les écoliers des Hauts de la Commune» (17/2011)

La discussion sur l'urgence est ouverte.

M. Michel Zulauf précise que le groupe socialiste est divisé par rapport à cette urgence. Certains estiment qu'une vision globale sur cet objet était nécessaire et d'autres considèrent qu'une structure pouvait être mise en place dès la rentrée scolaire tout en dérogeant à certains principes de forme.

Dès lors, le groupe socialiste acceptera l'entrée en matière sans unanimité toutefois. Personnellement, M. Zulauf espère que la majorité du Conseil ira dans ce sens.

M. le Président demande à M. Zulauf s'il invoque l'art. 80 al. 2.

Tel est le cas.

M. le Président soumet cette demande au vote.

Plus de 10 membres l'appuyant, la discussion sur l'urgence est ouverte.

Mme Edith Willi, Conseillère municipale, explique que cette situation d'urgence est due aux facteurs suivants:

- d'une part la Municipalité avait le souci que le besoin soit bien avéré et qu'il y ait une réelle liste d'attente des enfants dans les structures existantes;
- d'autre part, une plateforme s'est constituée sur le plan cantonal réunissant les instances concernées c'est-à-dire l'Union des communes vaudoises, l'Association des communes vaudoises, des représentants du service de la protection de la jeunesse et des représentants pour la fondation de l'accueil de jour des enfants. Cette réunion consistait à élaborer un règlement. Cette plateforme a mis ses travaux en suspens et



**JUST POMPES  
FUNÈBRES**

*Notre travail, vous satisfaire.*

**Montreux**  
**www.pfjost.ch**

**☎ 021 963 00 63**

la Municipalité n'a pas pu s'appuyer sur ce qui aurait dû ressortir de ces discussions.

- Il faut aussi tenir compte que le rapport-préavis avait tout d'abord prévu une ouverture sur le site de Collonge. Après examen des travaux à effectuer, qui se sont avérés plus élevés que prévus, il a été décidé d'ouvrir la structure à Veytaux d'où le retard.

Si l'on veut que cette structure puisse être efficace et répondre aux besoins des parents dès le mois d'août, on doit pouvoir accueillir les enfants avec le personnel nécessaire. C'est donc pour engager du personnel compétent que l'urgence a été demandée.

M. Patrick Aubort, président de la commission, tient à rappeler que l'urgence a été acceptée par 5 voix pour et 4 voix contre. La parole n'est plus demandée.

M. le Président passe au vote sur l'urgence.

Le Conseil communal de Montreux accepte l'urgence avec de nombreux avis contraires et abstentions.

La discussion est close.

## 7. RAPPORTS DES COMMISSIONS:

### 7.1. sur la gestion de la Municipalité pour l'année 2010 (07/2011) (rapp.: Mme Irina Gote)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. le Président remercie Mme la Présidente ainsi que tous les membres de la commission de gestion pour le grand travail accompli au cours de l'année.

Mme Irina Gote, Présidente de la commission de gestion, souhaite faire une brève intervention.

Cette année les échanges entre la Cogest et l'administration générale ont été très fructueux. La transmission des documents s'est effectuée dans les meilleurs délais et les demandes formulées ont rapidement été relayées par les différents services.

La commission de gestion tient donc à féliciter l'administration générale pour l'excellence avec laquelle elle a accompli sa mission dans le cadre de sa collaboration avec la Cogest. La commission a souhaité d'une part traiter

les thématiques complémentaires telles les archives et le suivi des préavis. D'autre part, elle a souhaité dans la limite de ses compétences, comprendre la problématique des démissions à répétition du centre social intercommunal ainsi que la réorganisation que ce service a dû entreprendre.

Un courrier émanant de quatre ex-employés a été adressé à la Cogest afin de la sensibiliser à cette problématique. D'autre part, Mme la Conseillère communale Prisca Gaillet a déposé une interpellation sur le même objet en chargeant expressément la commission d'approfondir ses investigations.

De ce fait la mission de contrôle de la gestion de ce service a été prise très au sérieux. Tant les personnes responsables de ce dicastère que les quatre ex-employés ont été entendus. La commission de gestion a également voulu connaître les connexions et les interactions entre le service du personnel et les différents services communaux. La sous-commission du thème No 5 s'est notamment penchée sur cette problématique. Lors de sa rencontre avec la Municipalité, en date du 30 mai 2011, la commission a été très surprise que cette dernière ne fasse part d'aucune remarque tant sur le fond que sur la forme du rapport de gestion.

Malheureusement l'échange coutumier n'a pas eu lieu et la commission a ressenti une énorme frustration car elle a voulu présenter un rapport de qualité qui se voulait très factuel et détaillé. De ce fait, lors de cet échange, la commission a posé un peu plus de questions que d'habitude sur le rapport de gestion de la Municipalité ce qui a eu l'air de déplaire à certains Conseillers municipaux.

L'attitude de la Municipalité a soulevé un certain nombre de questions parmi les membres de la Cogest. En tant que présidente, Mme Gote se permet d'en relayer deux:

- Le silence de la Municipalité signifie-t-il qu'elle prend acte de nos considérations et développements et qu'elle accepte nos questions sur le sujet selon l'adage «Qui ne dit mot, consent»?
- Est-ce parce qu'elle estime que se taire est la meilleure façon de passer sous silence un certain nombre de dysfonctionnements que la commission a mis en exergue dans son rapport, en ce qui concerne la gestion du centre social intercommunal?

Pour la commission de gestion, cela reste un grand point d'interrogation.

En conclusion, Mme Gote invite l'assemblée à lire ou à relire ce rapport de gestion qui est une mine de renseignements. Il permettra de préparer à chacune et chacun sa rentrée politique. En effet, vous y trouverez plein de sujets pertinents pour vos futures motions, postulats et interpellations.

La discussion générale est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

M. le Président passe donc aux réponses aux observations.

La parole n'est pas demandée.

Place aux réponses municipales aux vœux de la commission de gestion.

#### Vœu No 1

C'est à l'unanimité des membres présents soit 10 OUI, que la Commission de gestion accepte la réponse municipale.

La parole n'est pas demandée, la réponse municipale est donc acceptée.

#### Vœu No 2

C'est à l'unanimité des membres présents soit 10 OUI, que la Commission de gestion accepte la réponse municipale et se réjouit de pouvoir travailler sur cette nouvelle base.

#### Vœu No 3

C'est à l'unanimité des membres présents soit 10 OUI, que la commission de gestion accepte la réponse municipale.

M. Lionel Winkler précise que la commission de gestion relève les réponses positives que la Municipalité apporte à la commission. Elle ne peut donc qu'accepter cette réponse. Par contre, accepter ne veut pas dire que le sujet soit définitivement clôt puisque la pratique démontre que certaines des propositions apportées dans les réponses acceptées par le Conseil ne s'ensuivent pas ou ne sont que partiellement suivies par la Municipalité elle-même. En l'occurrence, le jeu des vases communicants avait déjà été relevé par la commission de gestion l'an passé par le biais du vœu No 13/2010.

La réponse à ce vœu ayant été refusée par la majorité du Conseil communal, la Municipalité

**GMB PROJECTS**  
**INTERIOR DESIGN ARCHITECTURE**  
**Georges BADAWI**  
 designer-architect  
 rue de la Paix 1  
 CH-1820 Montreux 1  
 Tel. +41 21 961 20 22  
 Mob+41 79 647 27 57  
 fax +41 21 961 26 75  
 gmb.projects@gmail.com

**MOBILIERS - LUMINAIRES - RIDEAUX** **FURNITURE - LIGHTING - CURTAINS**  
 Des conseils avisés et un service sur mesure Expert advice and customized service

se devait de donner une suite au vœu de la Commission de gestion. Pour mémoire, il s'agissait de donner une réponse plus pragmatique que juridique à l'application du système dit «des vases communicants» pour le financement d'un objet au travers de plusieurs comptes.

Dans son rapport de gestion 2010, en page 146, la suite donnée par la Municipalité au refus de sa réponse est: (...) «Elle observe qu'elle n'a pas de commentaires à formuler à ce sujet.» Bref, «Circulez, il n'y a rien à voir».

Cette suite donnée pourrait être comprise au moins de deux différentes manières:

Soit la Municipalité estime que les membres du Conseil communal se doivent d'avoir une formation de juristes pour communiquer avec elle, soit elle ne sait plus elle-même où elle en est dans le financement des préavis d'entretien du patrimoine et ne peut dès lors plus clairement expliquer au Conseil son fonctionnement et sa gestion.

Si la Commission de gestion a effectivement pris le temps de se renseigner auprès du SECRI, force est de constater – et la Municipalité le relève également – qu'il n'existe que peu ou pas de jurisprudence en la matière. Cependant, la loi est claire: la Municipalité ne peut pas disposer d'un montant octroyé par le Conseil communal pour un objet x sur un autre objet y.

Ceci dit, le mot «objet» est manifestement source à interprétations d'où peut-être le manque de jurisprudence. En effet, un préavis ordinaire (comme la réfection de Rambert – Belmont, par exemple) est considéré comme un objet au même titre qu'un préavis d'entretien du patrimoine qui lui aussi considéré comme un objet voté par le Conseil, mais qui contient plusieurs travaux, comprenez objets de type différents, à traiter.

Non, tout n'est pas simple dans le contrôle de gestion et la Commission relève que la Municipalité n'apporte pas toujours des réponses limpides qui écartent toute question complémentaire voire doutes.

La réponse apportée ici au vœu permettra sûrement de trouver en 2012 de l'eau claire et agréable à boire.

Même si elle peut l'accepter, la commission de gestion restera encore très vigilante sur le sujet.

La parole n'est plus demandée.

La réponse municipale est acceptée à la majorité moins deux voix contraires et quelques abstentions.

#### Vœu No 4

La commission de gestion refuse la réponse municipale par 8 NON, 1 OUI et 1 abstention.

La discussion est ouverte.

M. Lionel Winkler affirme que cette réponse est inacceptable pour les raisons suivantes:

Tout d'abord cela fait cinq ans que la Municipalité a reçu de la part de la Commission de gestion un canevas qui présente clairement et précisément les différents points des informations que nous souhaitons trouver dans le rapport d'exécution. Malgré cela, nous avons chaque année les mêmes rituels de la Municipalité lors des séances de travail sur les préavis qui nous dit systématiquement «On ne comprend pas ce que vous voulez, ça change chaque année ou encore c'est de plus en plus compliqué pour nous». C'est le même canevas que la Commission de gestion a transmis en 2006 et qu'elle essaie de faire appliquer depuis 5 ans. Un canevas qui a été établi en tenant compte du travail pour les services concernés. Tous les points de ce canevas sont des points essentiels, logiques et incontournables pour la planification, le suivi, le financement des travaux exécutés.

La Commission de gestion a veillé à ne pas générer du travail supplémentaire et inutile si ce n'est de résumer la gestion des préavis selon le canevas demandé.

La commission de gestion se permet de rappeler que le contrôle de gestion fait partie intégrante de la loi sur les communes de 1956. Elle devient dès lors de plus en plus

## Artisans

**laik**  
chapes  
isolations

Entreprise spécialisée:

- Isolations
- Chapes ciment
- Ciment rapide
- Chapes liquides
- Chapes liées à l'anhydrite

**Antonio Rappazzo**

Rte de l'Industrie 16  
1072 Forel

Tél. 021 922 23 19  
Fax 021 922 24 08  
Natel 079 688 28 08

[www.laik.ch](http://www.laik.ch)  
[info@laik.ch](mailto:info@laik.ch)

**FIXE ET TEMPORAIRE**

**SAGA**  
PLACEMENT SA

Rue de Lausanne 1  
1800 Vevey  
Tél. +41 (0) 21 925 29 10  
Fax +41 (0) 21 925 29 19  
[info@sagaplacement.ch](mailto:info@sagaplacement.ch)  
[www.sagaplacement.ch](http://www.sagaplacement.ch)

**Buchilly André**  
+41 (0) 79 217 44 73

[www.nestoplus.ch](http://www.nestoplus.ch)

**NESTO**

**que la pub**

078 625 00 01

Habille le sport  
Foot-Basket-Volley  
Articles publicitaires  
Roll-up  
Banner  
Autocollants  
Fanions  
Déco vitrines  
Voitures  
Bâches

**Ernest Ammann**  
**Le Brocard 8**  
**1921 Martigny-croix**

agacée lorsque la Municipalité essaie de lui expliquer que la charge de travail est lourde pour les services qui doivent répondre à la Cogest. L'impression donnée par la Municipalité tient plus de l'esquive aux demandes de la Cogest que d'une relation saine et constructive. Cette réponse en est une preuve de plus. En effet, est-ce à la Commission de gestion de s'occuper de la communication interne entre les services pour répondre à nos demandes.

Inacceptable également car cette réponse laisserait sous-entendre que la Commission de gestion ne fait pas correctement son travail. C'est totalement gratuit et infondé car la Commission de gestion devient de plus en plus performante et prend le temps d'analyser précisément les réponses apportées par la Municipalité dans sa gestion. C'est peut-être justement cette qualité de travail qui dérange.

La meilleure des défenses est-elle l'attaque?

La Commission de gestion confirme que la Municipalité n'a clairement pas répondu à son vœu 14/2010, qu'elle n'a pas respecté son engagement pour améliorer la transmission des informations demandées sur les préavis.

En conclusion, le fait de tirer en corner en essayant d'affirmer que c'est la Commission de gestion qui ne fait pas son travail fait bondir M. Winkler et il encourage vivement l'Assemblée à refuser une telle réponse.

La parole n'est plus demandée.

La réponse municipale est refusée à une évidente majorité.

#### Vœu No 5

La Commission de gestion refuse la réponse municipale par 5 NON, 3 OUI et 2 abstentions.

La discussion est ouverte.

M. Stéphane Barbey rappelle que «gouverner c'est prévoir». Or, 40% de collaborateurs de notre commune ont plus de 50 ans. Cela signifie que la mise en place de la relève est un élément nécessaire de la gestion du personnel.

Il est indispensable que soit gérée dès aujourd'hui notre administration de demain. Les défis que doit affronter notre administration sont importants. Les attentes de la population concernant les services rendus par celle-ci aussi. Ils sont d'autant plus dus que ce que doivent payer obligatoirement les

citoyens à l'organe de l'Etat se situe parmi les sommes les plus élevées d'Europe.

L'Autorité a en contre partie une obligation d'excellence et cette dernière doit être gérée à long terme:

- Quel poste doit être maintenu?
- Quel autre voir son cahier des charges modifié?
- Quelles sont les intentions de tel collaborateur de prendre une retraite anticipée?
- Quelles professions tous niveaux confondus seront sur le marché du travail?

Voici quelques questions qu'il paraît opportun de poser. Cette tâche doit être effectuée et pour la Commission de gestion, elle doit l'être prioritairement. Prévoir au mieux la composition du personnel pour l'avenir est le seul moyen de bien maîtriser la facture de l'activité de l'administration.

La réponse de la Municipalité est particulièrement décevante. En substance c'est: «Nous n'avons pas le personnel pour effectuer cette tâche de gestion de la relève donc nous ne l'assumerons pas. Pourtant, un cadre supplémentaire a été engagé au service du personnel et la commission ne comprend pas pourquoi le service en question, ainsi étoffé, ne peut pas s'atteler à une question aussi importante.

Pour la Commission, il s'agit d'une question de priorité et la gestion de la relève qui est une tâche traditionnelle pour un service du personnel doit être entreprise immédiatement.

Dès lors, la réponse de la Municipalité est tout à fait insatisfaisante et M. Barbey invite l'Assemblée à la refuser tout en demandant à la Municipalité de prendre les mesures nécessaires enfin et afin qu'une gestion efficace de la relève soit mise en place pour maintenir une qualité de travail irréprochable au service de notre population.

La parole n'est plus demandée.

La réponse municipale est refusée à une évidente majorité.

#### Vœu No 6

La Commission de gestion refuse la réponse municipale à l'unanimité de ses membres.

M. Yanick Hess explique que ce vœu demande qu'une attention particulière soit relevée par les services sociaux, même si le

service du personnel nous a fourni des réponses, il appartient au service directement concerné de décrire les faits dans le rapport. Ceux-ci sont assez graves pour que la Commission obtienne des réponses plus circonstanciées. Pour ces raisons, la Commission de gestion refuse la réponse municipale.

M. Stéphane Barbey constate qu'en ce qui concerne les services sociaux, aucun départ et aucune difficulté en gestion du personnel n'est à signaler. Les services sociaux ne connaissent aucun dysfonctionnement. Dès lors, le service du personnel n'a pas eu à s'impliquer davantage que lors d'un processus de départ ou de recrutement normal. Voici la réponse du service du personnel aux nombreuses interpellations concernant le fonctionnement des services sociaux.

La réalité qui résulte de l'enquête approfondie de la commission de gestion est à l'opposé. La cheffe de service, Mme Bornet, a reconnu sans ambiguïté l'existence de tensions. Le taux de rotation du service est anormalement élevé. Un changement profond, voulu par l'Autorité cantonale est particulièrement délicat. Tous ces éléments n'ont pas attiré l'attention du service du personnel ni de la Municipalité d'ailleurs. Il en est résulté une baisse de l'image de la commune, une qualité du service à des personnes en difficulté sociale et financière amoindrie et un environnement de travail délétère qui est tout à fait inacceptable.

La réponse de la Municipalité ne montrant aucune reconnaissance de ce très grave dysfonctionnement, la Commission de gestion invite l'Assemblée à la refuser et la Municipalité à prendre les mesures indispensables afin de gérer les changements d'une manière responsable et efficace.

M. Pierre Salvi, Syndic, intervient en vrac pour traiter de l'ensemble des observations au sujet de cette thématique. Contrairement à ce que M. Barbey affirme, la Municipalité se préoccupe de ces questions. La première priorité que la Municipalité doit avoir en sa qualité d'employeur, c'est précisément le bien-être de ses collaborateurs.

Le changement n'est pas aisé, d'autant plus qu'il est décidé par le canton pour augmenter l'efficacité des collaborateurs dans un souci intelligent d'économie de moyens tout en privilégiant la qualité des prestations offertes aux personnes qui en ont besoin.

Cette préoccupation est aussi celle de la Municipalité mais il se trouve que tout chan-



gement n'est pas facile à vivre. La Municipalité espère simplement qu'à l'avenir les mesures mises en place permettront d'éviter ces difficultés.

M. le Syndic rappelle à ceux qui ne le savent pas qu'il a été demandé aux collaborateurs de changer de métier à certains égards et que la préparation en termes de formation n'était pas forcément idoine. Par contre, il souhaite que l'Assemblée soit persuadée que ces collaborateurs, tout comme les autres, seront dans un environnement qui soit le meilleur possible à l'avenir.

La parole n'est plus demandée.

La réponse municipale est refusée à une évi-dente majorité.

#### Vœu No 7

La Commission de gestion refuse la réponse municipale à l'unanimité de ses membres.

La discussion est ouverte.

M. Patrick Grognoz explique que la Municipalité, selon la teneur de sa réponse, souhaite que la Cogest ne dise pas n'importe quoi et n'accuse pas le service informatique sans preuves. Elle suggère de demander des documents avant toute accusation.

Or, il s'avère que c'est exactement la démarche que la Cogest 2010 a entreprise en demandant la liste des appels d'offre relative à l'acquisition des composants informatiques, des contrats de maintenance, de télécommunication, etc.

La Cogest n'a jamais reçu ces documents, elle a donc formulé le vœu No 3 dans le cadre de son rapport 2010. Par conséquent, demander que la loi sur les marchés publics soit respectée n'est ni diffamatoire, ni infondé. La Cogest regrette vivement de ne pas avoir pu obtenir comme promis en décembre 2010 dans ce Conseil, un audit du service informatique et finalement, d'apprendre que dernièrement la Municipalité a mandaté en mai 2011 une société pour le contrôle des comptes de cet audit.

Par conséquent, la Cogest refuse la réponse de la Municipalité et elle invite l'Assemblée à en faire de même.

La parole n'est plus demandée.

La réponse municipale est refusée à une évi-dente majorité.

La discussion générale se poursuit.

M. Pierre Salvi, Syndic, tient à remercier Mme la Présidente de la commission de gestion: «Oui, qui ne dit mot consent» et la Municipalité se félicite de la façon dont nous avons pu fonctionner et relève la qualité du rapport de gestion.

Mme Irina Gote remercie M. le Syndic.

La parole n'est plus demandée.

Mme Irina Gote, Présidente de la Commission de gestion, donne lecture des conclusions.

#### **Le Conseil communal de Montreux décide à la majorité moins une voix contraire et deux abstentions:**

1. de prendre acte du présent rapport;

2. de maintenir les vœux 4, 5, 6 et 7 de la commission de gestion;

3. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2010.

#### **7.2. sur l'octroi d'un crédit de Fr. 575'000.- pour le déplacement de la loge de contrôle et d'exploitation et le changement de l'éclairage du Parking du Marché à Montreux (08/2011) (rapp.: M. Franco Meichtry)**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Christophe Privet informe que le groupe Montreux Libre a pris la décision de soutenir l'octroi de ce crédit. En effet, il serait regrettable de ne pas reconnaître la vétusté des différentes installations.

Il importe aussi au groupe de Montreux Libre de prendre en considération le besoin des utilisateurs de la loge en leur offrant des conditions de travail optimisées. Cependant, Montreux Libre souhaite déposer un amendement qui ne remet pas véritablement en cause ce préavis mais qui va permettre de prendre le temps nécessaire à trouver une solution afin de maintenir la consommation électrique du parking dans des normes raisonnables.

Lors de la commission a été abordée la problématique de l'éclairage. Les réponses négatives apportées par la Municipalité selon le rapport de la commission semblent ne pas répondre entièrement à la question. On parle d'une installation au Danemark qui aurait été négative.

M. Privet pourrait sans trop de difficultés démontrer qu'il existe autour de nous, en Europe, des dizaines de parkings qui non seulement apportent la sécurité et la sérénité à ses usagers grâce à un éclairage ... haute performance mais qui de plus produisent leur propre énergie. C'est le cas, par exemple, de l'un des parkings de Rotterdam, équipés de tubes à LED Daylight à l'entière satisfaction des usagers. De plus, si véritablement le coût de la technologie LED est trop onéreux pour notre ville, il aurait aussi été intéressant, dans ce cas, d'envisager la « domotique » afin de pouvoir mettre lorsque l'utilité se fait ressentir, le parking en mode veille.

Pour ceux qui ne connaissent pas la domotique, c'est la gestion intelligente des bâtiments assistés par ordinateurs.

A titre personnel, M. Privet a supervisé et dirigé des projets similaires tels que le bâtiment de l'IMD à Vidy, le siège du groupe mutual à Lausanne et actuellement, il a en charge les bâtiments du centre de l'innovation de l'EPFL pour le compte du groupe «E». Ceci afin de respecter dans les trois cas, les normes Minergie grâce au concept mode veille.

Par exemple: c'est 40 à 60% d'énergie supplémentaire que nous arrivons à économiser.

Notre ville est Cité de l'énergie, elle est entrée de plein pied dans le programme «Rêves d'avenir». Ces deux programmes sont sensés inciter notre ville à réduire son empreinte énergétique. Dans le cas qui nous occupe avec

ce préavis, c'est le contraire: nous allons augmenter notre consommation énergétique d'environ 40% sur un seul site.

Bien entendu, accessoirement, nous allons fortement augmenter le gain lumineux. M. Privet répète qu'il est parfaitement possible avec les technologies actuelles de maintenir notre consommation énergétique tout en offrant ce nouveau confort aux usagers.

Nous savons tous qu'une fois ces budgets acceptés c'est parti pour 10 à 20 ans. Raison pour laquelle Montreux Libre propose d'amender le préavis en supprimant simplement le montant de Fr. 85'000.— pour la ligne éclairage parking.

L'idée étant de donner à la Municipalité de faire le tour de l'ensemble des technologies disponibles en-dehors éventuellement de la technologie LED car il y a autour de nous de nombreux exemples de réhabilitation où l'on arrive à réduire les empreintes énergétiques.

Pour ne pas donner le mauvais exemple, Montreux Libre invite l'Assemblée à soutenir cet amendement. Par la suite, il ne restera plus à la Municipalité qu'à revenir avec un projet qui satisfiera tout le monde auprès de ce Conseil.

La discussion est ouverte sur cet amendement.

M. Jean-Marc Forclaz a pu voir des documents attestant que la Municipalité a effectivement étudié des variantes LED. Il est clair qu'en l'état actuel de la technologie, les variantes LED ne sont pas encore rentables. On peut effectivement se poser la question si elles le seront dans 5 à 10 ans.

Sans aller jusqu'à approuver cet amendement, la question peut se poser, surtout si l'on ne retarde pas les travaux du parking de pousser le raisonnement un peu plus loin.

M. Yves Laurent Kundert informe que le groupe des Verts soutient cet amendement. M. Jacques Delaporte, Conseiller municipal, désire apporter quelques compléments d'information. Il confirme qu'une solution LED a été étudiée par le service des domaines et bâtiments. Cela n'a pas été facile de trouver une telle solution car actuellement en Suisse il n'y en a aucune homologuées pour des parkings. Une a été trouvée au Pays-Bas et non au Danemark. Pour une même quantité d'éclairage, nous arrivons à une consommation d'électricité de semblable à 1000 KWh près sur 72'000 KWh sur l'année donc même quantité d'éclairage, même quantité de courant consommé. Par contre un investissement totalement différent puisque pour les néons c'est Fr. 85'000.— alors que la solution LED, en l'état actuel de nos connaissances et de la technique se monte à Fr. 185'000.— ce qui démontre qu'il y a aussi bien un investissement qui a trait sur le fonctionnement en tenant compte également des durées de vie des différents matériaux. Que ce soit d'un point de vue économique ou écologique la solution LED n'est aujourd'hui pas avantageuse et n'a donc pas été retenue par la Municipalité.

Il faut relever aussi que cet éclairage doit être refait suite à certaines demandes d'insécurité dans certaines zones du parking en comparaison avec la zone FORUM qui est mieux éclairée. Dans l'état des choses, la solution proposée par la Municipalité est la meilleure qui existe aujourd'hui. Reste à savoir si le

Conseil souhaite ou non que soit réalisé un éclairage supplémentaire.

La parole n'est plus demandée quant à l'amendement de M. Privet.

M. le Président le soumet donc au vote.

**L'amendement de M. Privet est accepté par 25 OUI, 21 NON et 2 abstentions.**

La parole n'est plus demandée.

M. Franco Meichtry, président de la commission, donne lecture des conclusions telles qu'amendées.

**Le Conseil communal de Montreux décide à la majorité moins quelques voix contraires et abstentions:**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 490'000.— (amendement Privet accepté par 25 OUI, 21 NON et 2 abstentions) pour le déplacement de la loge de contrôle et d'exploitation et le changement de l'éclairage du parking du Marché à Montreux;
2. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles de trésorerie;
3. d'amortir directement le montant de Fr. 490'000.—, par un prélèvement correspondant sur le fonds pour investissements futurs (compte No 9282.001);
4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

**7.3. relatif aux comptes communaux pour l'exercice 2010 (09/2011) (rapp.: M. Grégoire Furrer)**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Grégoire Furrer, Président de la commission des finances, précise que la Commission a siégé hors présence municipale et hors présence des services pour faire de la politique. A cette occasion, un amendement a été déposé qui pose quelques problèmes techniques. M. Pierre-André Spahn s'expliquera et corrigera techniquement cet amendement afin qu'il soit acceptable.

La discussion chapitre par chapitre est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion générale est ouverte.

M. Emmanuel Gétaz informe que le groupe Montreux Libre refusera les comptes 2010.

Certes, les comptes sont largement positifs, cela prouve que la santé financière des contribuables et des entreprises établies sur le territoire reste bonne. Il faut donc les féliciter et les remercier d'avoir continué à remplir les caisses communales par leur dynamisme, leur travail et leur esprit d'entreprise. On peut se demander cependant si le tissu économique de Montreux est assez diversifié on peut craindre que les excès du domaine de la construction spéculative, des bâtiments à volets clos, annonce des lendemains difficiles

notamment pour les commerces et pour les Montreusiens cherchant à se loger.

Ce qui amène les membres de Montreux Libre à refuser ces comptes tient à deux points de principe qu'ils estiment gravement bafoués. Tout d'abord, ils pensent que l'usage fait des crédits complémentaires inférieurs à Fr. 50'000.— et décidés par la Municipalité sans l'accord du Conseil communal est devenu abusif dans son esprit.

Quatre millions de dépenses à coûts inférieurs à Fr. 50'000.—, théoriquement à raison d'une dépense par objet, cela signifie qu'à plus de 80 reprises, sur plus de 80 objets différents, la Municipalité a dépensé sans contrôle du Conseil.

Une dépense importante hors de tout contrôle du Conseil tous les trois jours ouvrables, est-ce acceptable? Selon Montreux Libre: Non. C'est donc la première raison pour laquelle ils refusent les comptes 2010.

La seconde a trait à la dépense cachée aussi longtemps que possible par la Municipalité de Fr. 30'000.— en faveur de M. Doriot. Montreux Libre a dit qu'il refuserait tout parachute donné en faveur d'un Municipal aujourd'hui condamné. Montreux Libre ne peut donc en toute logique que refuser les comptes pour valider une transaction qu'il condamne, d'autant plus que la Municipalité avait dit au Conseil qu'il n'y aurait aucun arrangement financier passé avec M. Doriot.

Montreux Libre souhaite obtenir enfin une réponse précise aux questions suivantes:

**Le rendez-vous à inscrire dans votre agenda culinaire**

**Wing Wah**  
*Restaurant Chinois*  
 en face des Galeries du National

*Dim sum (Raviole) maison*  
*Spécialités de canard laqué*  
**Plats à l'emporter - Livraison à domicile**

**P** Places de parc  
 Avenue du Casino 17 - 1820 Montreux  
 Tél. 021 963 34 47



**Gservices sàrl**  
 Rénovation - Construction - Coordination  
 Menuiserie  
 www.gservices.ch

**Gconstructions sàrl**  
 Entreprise générale de construction  
 www.gservices.ch

Place de la Gare 3 - CP 158 - 1844 Villeneuve  
 Tél. +41(0)21 965 34 34 - Fax +41(0)21 965 34 30

**LE BARON TAVERNIER**  
 HÔTEL RESTAURANT

UNE DÉCOUVERTE GASTRONOMIQUE



**PINTÉ VAUDOISE** **RESTAURANT**  
**HÔTEL** **TERRASSES**

BANQUETS · MARIAGES  
 SALLE DE SÉMINAIRES · TERRASSES PANORAMIQUES  
 CHEXBRES · T. +41 21 926 60 00 · WWW.BARONTAVERNIER.COM  
 RESERVATIONS CONSEILLÉES

**PROPRIÉTAIRES**  
Vous souhaitez vendre votre appartement, villa, immeuble, terrain...

**CONFIEZ-NOUS VOTRE BIEN SANS FRAIS**

Appelez-nous du lundi au samedi de 7h à 19h non-stop

*Actif depuis plus de 10 ans*

*Idriss Benkhottab*

**IBK PROMOTION Sàrl**  
Tél. 021 971 12 62  
www.ibk-promotion.ch

**Atelier Basler**

- Serrurerie générale
- Sécurités
- Constructions métalliques
- Fer forgé

Av. des Alpes 50 – 1820 Montreux  
Tél. 021 963 58 52  
Fax 021 964 60 75

  
**Perréaz**  
Paysagiste Sàrl

Rte de l'Arzillière 12  
1822 Chermex  
Tél. 021 981 28 02  
Natel 078 824 19 16

  
**Bravata SA**

**Plâtrerie  
Papiers peints  
Peinture  
Rénovations**

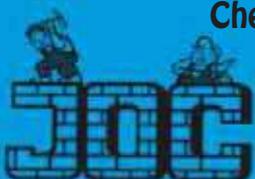
Case postale 133 - 1807 Blonay  
Tél. 021 922 24 58 - Fax 021 922 24 59

  
**sottas**

électricité  
télécom  
domotique  
écobiologie  
solaire

info@electricitesottas.ch  
1820 montreux\_021\_965\_36\_63  
1895 vionnaz\_024\_481\_11\_13

**JOURDAN & OCELLO**  
Chernex

  
**CONSTRUCTIONS S.à.r.l.**

Natel 079 204 47 45  
Entreprise de Maçonnerie  
Génie civil - Rénovations

Route de Chaulin 31 - 1822 CHERNEX  
Tél. 021 964 12 04 Fax 021 964 12 74

**GR**


Michlig succ.  
**GIANINI-RIMA**

**SELLERIE AUTOMOBILES  
BÂCHE EN TOUS GENRES  
STORES, MOUSTIQUAIRES**

*Nouvelle adresse  
des le  
1er janvier 2011*

Rue de Jaman 3 - 1815 Clarens  
021 964 55 37  
info@GR-sellerie-bache.ch  
www.GR-sellerie-bache.ch

*Evo-Wood*  
Fbénisterie  
Agencement de cuisine

*Millius Sébastien*  
Rte des Pressoirs 72  
1844 Villeneuve

079 596 51 25  
evo-wood@hotmail.com

*RIDEAUNEUF*  
**NETTOYAGE A SEC**

Vêtements  
Rideaux  
Meubles rembourrés  
Lavage de tapis d'orient  
et toutes provenances

Ph. Stäuble  
Av. Mayor-Vautier 19 - 1815 Clarens  
Tél. 021 964 58 95

  
**alexursion**  
MONTREUX

Minibus-Midibus-Autocars VIP-Taxis-Limousines-Locations  
**TAXI Service appel gratuit 0800 963 963**

**EXCURSION : 1 JOURNÉE À EUROPA PARK**  
à Rust (Allemagne) plusieurs départs par semaine à partir de :  
Martigny, Aigle Gare, Villeneuve Gare, Territet Gare, Montreux Gare, Clarens Basset,  
La Tour-de-pèliz, Vevey Gare & Lausanne Gare.

**INFORMATION - INSCRIPTION : www.alexursion.ch**  
Place des Planches 2 1820 Montreux. Tél. 021 963 53 60 Fax. 021 963 53 61 mail:info@alexursion.ch

- De quoi le compte de dépenses «voyages» évoqué dans le rapport de la commission est-il exactement constitué? Combien de déplacements, dans quelle classe de transport, pour qui et dans quel but?

Malheureusement, ni les questions en commission, ni le rapport de cette dernière n'éclaire sur ce point sensible.

Montreux Libre souhaite donc que la Municipalité informe le Conseil de manière détaillée.

M. Daniel Manzini rebondit sur le problème des crédits complémentaires. Il rappelle que le Conseil a voté un budget de Fr. 1'700'000.— au mois de décembre 2010 pour l'administration générale et avec les crédits complémentaires, on atteint les 23 millions. Si l'on revient aux comptes, il s'agit de 22 millions. M. Manzini trouve que cela devient très délicat pour le travail en Commission des finances de pouvoir suivre l'évolution entre le moment où le budget est voté et celui de l'analyse des comptes. Effectivement ces 4 millions sont répartis en plusieurs endroits mais cela complique le travail de la commission.

M. Manzini regrette donc que le contrôle du Conseil communal ne devienne pratiquement nul.

M. Pierre Salvi, Syndic, peut comprendre que l'augmentation des chiffres au niveau des crédits complémentaires dérange. Il peut affirmer que lorsque la Municipalité engage une dépense complémentaire c'est pour les raisons suivantes:

- Les dépenses liées consécutives aux factures de nos partenaires;
- Dépenses liées à des faits simples comme une chaudière à remplacer et un certain nombre de petites dépenses relativement nombreuses et relevant d'événements que la Municipalité ne peut pas appréhender à la veille de l'exercice en cours.

La question qui se pose au travers des interventions est celle de se dire s'il ne faudrait pas inclure dans le budget des montants dans la réserve même s'ils ne sont pas identifiés ou formellement affectés pour permettre de diminuer ensuite les crédits complémentaires. C'est peut-être une piste mais cela posera d'autres problèmes par rapport à l'équilibre budgétaire.

Enfin, M. Salvi poursuit en parlant de ces fameux Fr. 30'000.—. Ce qui est un fait, c'est qu'il n'y a pas d'arrangement. Annonce de départ il y a eu, qui a permis que la Municipalité puisse être complétée avant la fin de l'année écoulée, ce qui est apparu fondamental au point de vue du fonctionnement institutionnel.



D'autre part, il n'y a pas de dépassement dans le cadre des traitements de la Municipalité puisque le montant a été couvert par la décision. Enfin, la Municipalité s'est appuyée dans l'esprit sur une disposition qui existe dans le cadre des non-réélections disant que l'usage veut que l'on accorde trois mois au sortant.

Enfin, M. Salvi dit avec le sourire: «Souffrez qu'il n'y ait pas de parachute pour ceux qui sortent de leur plein gré.»

Dernier point «compte voyages» il faut savoir sur le principe que les voyages qui sont faits par des collaborateurs ou par les membres de la Municipalité font l'objet d'une disposition réglementaire votée par la Municipalité.

M. le Syndic rajoute que les voyages en avion ne sont pas forcément plus coûteux que ceux en train.

Eu égard à l'importance du travail fait, M. le Syndic estime qu'il est quelque peu disproportionné de refuser de prendre acte de la réalité de ces comptes.

M. Michel Zulauf a écouté les justifications de M. le Syndic avec attention. Il a l'impression que depuis de nombreuses années, il y a quand même un syndrome du budget dans ce Conseil. On sait qu'une bonne partie des élus critiquent systématiquement les dépenses qui sont faites par les collectivités publiques. Que ce soit par les chefs de service ou par les municipaux. On a tendance, de mai à septembre, de minimiser certaines dépenses pour que le budget soit acceptable. Au mois de décembre, on s'étonne un peu au niveau des dépenses. On sait depuis de nombreuses années que les comptes sont toujours meilleurs que le budget. Cela explique en bonne partie cette tendance que l'on peut qualifier de laxisme, d'abus, mais qui a aussi une origine politique.

M. Stéphane Barbey trouve qu'il est tout à fait choquant que l'on donne une prime à quelqu'un qui a causé tant de dommages à notre communauté. Personnellement, M. Barbey votera contre les comptes pour sanctionner ce versement.

M. Pierre-André Spahn est également choqué par ce versement de Fr. 30'000.— pour quelqu'un à qui on donne congé et qui a décidé de son plein gré de quitter la Municipalité. Il n'y avait aucune raison de lui verser cette somme. Sans parler de la pension et des frais de justice, etc. C'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase mais M. Spahn acceptera tout de même ces comptes.

Concernant les crédits complémentaires, cela fait des années qu'on en parle. La seule chose qui reste à faire au Conseillers communaux c'est de proposer une limite à ces montants lors de la prochaine législature afin d'éviter une telle hausse année après année.

Avant de passer à la discussion sur l'amendement, M. le Président donne la parole à M. Grégoire Furrer, Président de la Commission des finances.

M. Furrer constate que le problème récurrent que la Commission des finances a rencontré tout au long de la législature s'appelle la transparence. Lorsque l'on dit qu'il y a un manque de transparence cela ne signifie pas pour autant qu'il y ait volonté de «magouiller»

mais souvent des demandes d'informations ignorées ou le sentiment que l'on modifie des comptes de temps à autre.

Ce que la Commission des finances demande aujourd'hui c'est d'arriver d'un côté avec les outils soit une ligne avec le budget voté par le Conseil et une avec le budget amendé par les crédits complémentaires. Elle demande également à être informée en amont, au cours de l'année s'il est décidé tout à coup de modifier l'intitulé des comptes ou les dépenses.

La parole quant à la discussion générale n'est plus demandée.

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement de la commission des finances.

M. Pierre-André Spahn rappelle que la commission des finances a accepté un amendement déposé par ses soins proposant de ne pas verser un million au capital mais de verser ce montant dans la réserve générale figurant dans notre comptabilité.

Ensuite de ça la Municipalité nous informe que cette manière de faire est «illégal suite à un courrier de M. Fabrice Weber, responsable de l'autorité de surveillance des finances communales au canton. La note transmise stipulait, M. Spahn cite Weber: «en aucun cas, un excédent de recettes ne peut être affecté à un compte de réserve sans que celui-ci ne dispose d'un but et d'une affectation, même future. Le compte 9282 peut être assimilé à un compte de réserve libre, mais son utilisation passe par l'accord du délibérant».

Interpellé par cette remarque et lui disant que nous travaillions dans l'illégalité depuis de nombreuses années, vu qu'en 2009 nous avons dissout la provision Hôtel de ville pour la virer dans cette réserve, déjà existante à ce moment là, et que l'année passée nous y avons viré environ 2 millions supplémentaires je me suis permis de prendre contact avec M. Weber pour avoir quelques explications.

Suite à un long téléphone, M. Weber précise à M. Spahn que nous ne pouvons pas verser un excédent de recettes à une réserve générale car, en général, cette manière de procéder à pour but de diminuer le bénéfice d'une commune ou du canton et que ce n'est donc pas autorisé car ça peut modifier la péréquation entre les communes. Il lui dit également que la future loi sur la comptabilité des communes n'autorisera plus ce genre de réserve. Mais il l'informe aussi que le canton a utilisé ce mode de faire.

De la discussion il ressort qu'effectivement il ne faut pas verser ce million dans cette réserve à moins que nous en précisions l'affectation pour la rendre conforme à la nouvelle loi sur la comptabilité de commune. Une réserve telle que présentée aujourd'hui n'aura plus court mais nous aurons la possibilité de prévoir des «pré - financement» pour des projets futurs et que si nous virerions un montant dans une telle réserve cela serait accepté sans autre.

Dès lors, M. Spahn dépose 2 amendements, le 1<sup>er</sup> pour modifier le nom de la réserve générale afin de la rendre conforme au desiderata du canton et conforme également à la future loi sur la comptabilité des communes et le 2<sup>ème</sup>, si le 1<sup>er</sup> est accepté, pour y verser le million à disposition plutôt que de le verser à capital qui, M. Spahn en est toujours convaincu, ne sert à rien.

Il stipule donc mon 1<sup>er</sup> amendement de la manière suivante:

Modifier la dénomination du compte 9282.001 «réserve générale» de la manière suivante:

**«Réserve générale pour investissements futurs (pré – financement)»**

Et il soumet formellement cet amendement à discussion et au vote en précisant que qu'il n'a pas pu en parler, ni en Commission des finances, ni lors de notre séance de groupe n'ayant eu l'information qu'aujourd'hui et il vous prie de m'excuser pour cette manière de procéder.

Le 2<sup>ème</sup> amendement est le suivant et concerne la répartition de l'excédent de résultat et écritures de clôture et il modifie la partie augmentation du capital avec la dénomination suivante:

**«Virement au compte 9282.001 réserve générale pour investissement futurs (pré – financement) d'un montant de fr. 1'000'000.—».**

Et comme le précédent M. Spahn propose d'en discuter puis de voter.

Au cas où le 1<sup>er</sup> amendement ne passerait pas, M. Spahn proposerait le 2<sup>ème</sup> amendement suivant, toujours modifiant la répartition de l'excédent de résultat et écriture de clôture, de modifier le virement au fonds d'entretien du patrimoine comme suit:

**«Virement au compte 9281.00 entretien du patrimoine fr. 2'000'000.—».**

M. Christophe Privet informe que Montreux Libre soutiendra les deux amendements proposés.

M. Alain Feissli, Conseiller municipal, entame un bref historique. Il s'agit de remonter à trois ans et de se projeter dans l'avenir à deux ans. Il s'explique: Il y a trois ans, d'une manière tout à fait factuelle, le service des finances de notre commune a connu un certain nombre de changements à sa tête technique.

Suite à ce changement, un certain nombre de langues se sont déliées et les gens se sont ouverts plus spontanément aux autorités politiques. Parmi ces personnes, on a retrouvé la fiduciaire qui était celle de l'époque. Cette dernière a confié que notre service des finances avait certaines pratiques quelque peu particulières qu'il s'agirait de corriger rapidement.

M. Feissli cite par exemple, un préavis déposé où le Conseil votait Fr. 800'000.— pour un objet et ce même préavis était amorti avant même que le premier franc ne soit dépensé pour l'enveloppe de crédit complète.

Ensuite, la préfecture a formulé d'une manière non négociable, des exigences de mise en

conformité de certains aspects de la comptabilité communale, notamment les aspects péréquatifs ou les aspects qui impactent la péréquation.

La Municipalité a naturellement suivi ces injonctions préfectorales.

L'élément le plus particulier c'est l'autorité cantonale de surveillance des finances communales dont M. Spahn faisait état qui a peut-être mis des lunettes à simple foyer pour lire la comptabilité montreuusienne durant de nombreuses années. Dès lors, un certain nombre d'éléments complémentaires a été signalé par l'autorité de surveillance.

Ceci étant, voici la photo que l'on avait il y a en gros trois ans. La Municipalité a donc pris le taureau par les cornes et a mis en œuvre un important travail de fond qui visait à rendre la comptabilité communale conforme au règlement sur la comptabilité des communes.

Il s'agissait naturellement de respecter les différentes procédures imposées par cette réglementation et également de mettre sur pied les procédures de traçabilité et de conformité des différentes écritures.

La mise en œuvre du contrôle de gestion a été conduite en parallèle et la commission des finances a été renseignée d'une manière assez exhaustive sur le point de situation actuelle de ce contrôle.

On arrive donc à fin 2010, dans le même temps la Municipalité souhaite changer de fiduciaire, engage une fiduciaire beaucoup plus pointue et lui demande de revoir l'intégralité de nos procédures, des aspects de contrôle de gestion dans leur photo de fin 2010, finalement de revoir l'ensemble des process informatiques. Cette fiduciaire commence son travail en novembre 2010 et le boucle en mars 2011 avec un rapport dont la commission des finances a eu connaissance.

Sans rentrer dans les détails, on peut dire que le rapport de cette nouvelle fiduciaire était globalement très positif. M. Feissli souligne pour le surplus que lors de son inspection en janvier 2011, M. le Préfet Berdoz a salué d'une manière fort courtoise l'immense travail qui avait été accompli en disant que la commune de Montreux faisait acte d'exemplarité dans le cadre des réformes qu'elle avait conduites.

Naturellement, cette réforme importante a nécessité un changement assez fondamental de notre bilan, de l'imputation de ses différents postes et la Municipalité peut comprendre la difficulté de la commission des finances à arriver à suivre cette grande gymnastique de bilan qui a été opérée et qui n'est pas encore tout à fait aboutie.

M. Feissli explique encore que Montreux avait pris l'habitude de constituer une multitude de

réserves pour ceci ou pour cela et finalement de donner des scories au bilan.

Dans le courant de fin 2010, la Municipalité a revisité l'intégralité de ces postes et a créé le poste de «réserve générale» qui fait l'objet de l'amendement de M. Spahn. Or dans les faits, c'est intéressant de mettre en parallèle le travail de la commission de gestion qui, à juste titre également, dit qu'elle a beaucoup de peine à avoir une lisibilité et une traçabilité des préavis.

L'an dernier, lors du bouclage des comptes 2009, un grand débat a eu lieu par rapport à la création du poste «capital». Là où l'on a une grande difficulté à se comprendre les uns et les autres c'est le capital dans une société anonyme, dans une fondation, respectivement dans une Sarl a une toute autre signification que le terme «capital» dans une gestion de collectivité publique. En effet, il s'agit simplement du PP reporté mais on l'appelle capital.

Finalement, la création de ce capital n'est rien d'autre que la réserve générale non affectée donc le PP reporté de l'exercice Commune de Montreux. Si nous voulions nous rendre conformes à terme aux mécanismes financiers qui nous sont imposés, la réserve générale dont fait état M. Spahn devrait être dissoute et transférée à capital.

Dans les faits ensuite, à chaque fois que le Conseil communal vote un préavis c'est à ce moment-là que l'on crée la provision spécifique qui permet de travailler sur ce préavis et qu'on prélève sur capital. Le préavis est consommé, il est ensuite bouclé et l'excédent est remis à capital. Avec cela il est répondu au vœu de la Commission de gestion.

M. Feissli espère avoir ainsi démontré l'inutilité de cet amendement. Il ne préjuge pas non plus de sa conformité au règlement sur la comptabilité des communes. Si cet amendement devait passer la Municipalité ferait cette vérification ultérieurement et elle communiquerait au prochain Conseil si elle a pu appliquer ou pas un amendement voté.

M. Pierre-André Spahn ne peut accepter les propos de M. Feissli disant que cet amendement serait quelque peu illégal. Cet amendement a été préparé avec M. Weber, chef de l'autorité de surveillance des communes au canton donc cet amendement est on ne peut plus conforme à la loi.

M. Spahn maintient son amendement et il invite l'assemblée à le suivre.

M. Grégoire Furrer, Président, précise que l'amendement proposé par M. Spahn lors de la séance de Commission de finances, est peut-être présenté différemment ce soir mais la volonté de la Commission des finances était claire soit 8 voix pour et 3 abstentions.

Dès lors, M. Furrer demande à l'Assemblée de suivre l'avis de la commission des finances et d'accepter cet amendement.

La parole n'est plus demandée quant à cet amendement.

M. le Président le soumet au vote.

Le Conseil communal de Montreux accepte l'amendement de M. Spahn à une évidente majorité.



**Nouveau au Centre-Ville à Montreux**

la Fondation Balcons du Lac est heureuse de vous annoncer l'ouverture de son nouvel établissement de 43 lits C de gériatrie et psycho-gériatrie, ainsi qu'un UAT de 12 places.

Avenue du Casino 25, 1820 Montreux  
TéL. 021 963 78 90 - palmiers-centreville@vtxnet.ch

Fondation Balcons du Lac, Ch. Eaudine 4, 1820 Termet - fondalbalconsdulac@aby.ch

M. Pierre-André Spahn remercie l'assemblée de ce vote et il présente l'amendement suivant découlant de ce premier amendement soit:

**«Virement au compte 9282.001 réserve générale pour investissement futurs (pré – financement) d'un montant de fr. 1'000'000.—».**

La parole n'est pas demandée.

M. le Président soumet de deuxième amendement au vote.

Le Conseil communal de Montreux accepte ce second amendement à une évidente majorité.

La parole n'est plus demandée.

M. Grégoire Furrer, Président de la commission des finances, donne lecture des conclusions telles qu'amendées.

**Le Conseil communal de Montreux décide à la majorité moins une voix contraire et deux abstentions:**

1. d'approuver les comptes communaux 2010 tels qu'amendés:

Modifier la dénomination du compte 9282.001 «réserve générale» de la manière suivante:

**«Réserve générale pour investissements futurs (pré – financement)»  
«Virement au compte 9282.001 réserve générale pour investissement futurs (pré – financement) d'un montant de fr. 1'000'000.—».** (amendement Spahn accepté à une évidente majorité);

2. d'en donner décharge à la Municipalité.

**7.4. relatif à une modification des articles 19 et 49 du règlement du Conseil communal et réponse à la motion de M. le Conseiller communal Alexandre Staeger «Pour plus de transparence de la part de nos élus communaux, fixons des règles plus précises sur les déclarations des intérêts de ces derniers» (10/2011) (rapp.: M. Patrick Aubort)**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Patrick Aubort, président de la commission, tient à s'excuser auprès de M. Ahmad Jahangiri car il n'a pas réussi à lui transmettre le rapport à temps par envoi postal.

La discussion générale n'est pas demandée.

M. le Président ouvre la discussion sur les amendements.

Amendement No 1

Il s'agit d'un complément à l'alinéa 1 soit «un proche parent ou une personne physique qui lui est proche». L'article complet: «Aucun membre du Conseil ne peut faire partie d'une commission lorsque l'objet soumis à celle-ci concerne personnellement un proche parent ou une personne physique qui lui est proche.»

M. Yanick Hess souhaiterait obtenir des précisions d'un juriste afin que tout le monde puisse bien comprendre le sens de cet amendement soit donner un exemple concret de

ce que représentera une personne physique proche.

M. Jean-Marc Forclaz informe que le PLR a passé pas mal de temps sur ce préavis et plus particulièrement sur cet alinéa 1. Que signifie «personnellement»?

M. Forclaz cite l'exemple suivant: si la Commune visait une parcelle qu'elle voudrait lui acheter à titre personnel, il semble évident que M. Forclaz ne ferait pas partie de la commission.

Si l'on imagine d'autres situations, ça se corse: une commission qui s'occupe de la gestion de la farine sur la commune de Montreux dont tous les meuniers et les boulangers seraient exclus.

Autre exemple: le PGA, faut-il en exclure les propriétaires? Tous partis confondus, M. Forclaz croit savoir qu'il y avait un certain nombre de propriétaires dans cette commission. Jusqu'où va la notion de «concerne personnellement» dans le cadre d'un PGA? Si on ajoute l'amendement, c'est encore pire: Proche parent: a-t-on pensé au concubinage, au copain de la copine, etc... jusqu'où cela s'arrête-t-il? Quant à «la personne physique qui lui est proche» on ne s'en sort pas.

La conclusion du PLR est que cet alinéa 1 tel qu'actuellement rédigé est effectivement pas extraordinaire mais il devient carrément nul et fumeux si on ajoute l'amendement.

Le PLR invite donc l'Assemblée à refuser cet amendement.

M. Alexandre Staeger explique que les règles se trouvant dans les articles 19 à suivants appartiennent à ce que l'on peut appeler des règles de déontologie. Comme l'a dit M. Forclaz ces règles devraient aller de soi. C'est volontaire qu'elles ne soient pas trop précises car elles sont là pour rappeler quels sont nos devoirs en tant que Conseiller communal et ce que l'on doit garder à l'esprit quand on s'inscrit dans une commission.

Le système qui a été choisi par la Municipalité est un copier-coller du canton. Cette option de base a été suivie par la commission donc l'idée serait de garder le même texte que celui du canton. Suite aux travaux de la commission, il a été constaté qu'en prenant cet article sans l'amendement, il serait de toute manière interprété de la même façon qu'au canton au vu de sa référence au système cantonal. On englobe ensuite dans le «personnellement» ce qui concerne le «proche parent ou la personne physique qui lui est proche», ce qui englobe la notion de concubin.

La commission a tenté d'être quelque peu didactique car elle s'est rendu compte que le mot «personnellement» ne s'interprète pas comme «comprenant aussi les proches parents ou la personne physique qui lui est proche».

L'interprétation du canton n'était pas évidente pour la plupart des commissaires. Il n'y a pas besoin d'être juriste pour être Conseiller communal mais il faut que chacun non-juriste puisse exercer la fonction de conseiller. C'est dans cet esprit que la commission a rédigé cet amendement dans le but de clarifier cette disposition.

M. Staeger précise tout de même que l'on accepte ou pas cet amendement, la situation

juridique ne va pas changer. Il s'agit juste d'un ajout pour clarifier l'interprétation que l'on va faire de cette disposition.

M. Michel Posternak, tout comme M. Jean-Marc Forclaz, s'inquiète d'une application à la lettre de l'art. 19 al. 1 du règlement du Conseil. Le risque évident étant de soustraire d'une commission des membres particulièrement compétents au détriment de la qualité du travail attendu.

Que les modifications proposées soient calquées sur le modèle du Grand Conseil n'est pas un argument incontournable aux yeux de M. Posternak. En effet, les modalités de fonctionnement du Grand Conseil diffèrent passablement des nôtres.

Pour prendre un autre exemple, M. Posternak ajouterait que dans une commission qui aurait à débattre d'une question touchant le domaine scolaire, il serait totalement absurde qu'un enseignant, pourtant particulièrement compétent au vu de sa formation ne puisse pas en faire partie par suite d'une application stricte de cet art. 19 al. 1.

A la connaissance de M. Posternak, une situation de ce type ne s'est heureusement jamais présentée dans notre Conseil. Bien qu'à son avis la déclaration des intérêts, telle que proposée dans notre RCom art. 19bis nouveau, soit une mesure amplement suffisante pour apporter la transparence requise par M. Staeger.

M. Posternak enjoint l'assemblée, par mesure de simplification, d'accepter la mesure de modification telle que présentée par M. Forclaz.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président soumet cet amendement au vote.

L'amendement No 1 est refusé à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur le 2<sup>ème</sup> amendement proposé par la commission.

M. Patrick Aubort, président de la commission, explique qu'il s'agit simplement d'un oubli par rapport au règlement du Grand Conseil soit ajouter un point f à l'alinéa 3 «le secret professionnel est réservé».

La parole n'est pas demandée.

Cet amendement est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur le 3<sup>ème</sup> amendement de la commission.

M. Patrick Aubort explique qu'il s'agit simplement de rapprocher l'art. 49 de l'art. 19 soit un changement de dénomination.

La parole n'est pas demandée.

Cet amendement est accepté à une évidente majorité.

La parole n'est plus demandée.

M. Patrick Aubort donne lecture des conclusions telles qu'amendées.

**Le Conseil communal de Montreux décide à la majorité moins trois abstentions:**

1. de prendre acte dudit rapport tel qu'amendé;
2. d'adopter les modifications telles que proposées, le texte nouveau étant ainsi arrêté:
  - a. art. 16 nouveau  
[...] texte repris sans modification de l'art. 17 ancien
  - b. art. 17 nouveau  
[...] texte repris sans modification de l'art. 16 ancien
  - c. art. 19 al. 3, 4 et 5 nouveaux

En prenant ses fonctions au sein du Conseil communal, chaque membre indique au secrétariat du Conseil les éléments suivants:

- a) ses activités professionnelles;
- b) les fonctions qu'il assume au sein d'organes d'administration, de direction et de surveillance de fondations, de sociétés, d'associations ou d'établissements, montreusiens ou non, de droit privé ou de droit public;
- c) les fonctions permanentes de direction qu'il assume pour le compte de groupes d'intérêts montreusiens ou non, privés ou publics;
- d) les fonctions qu'il assume au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, de l'Etat et des communes;
- e) les fonctions politiques importantes qu'il exerce.
- f) le secret professionnel est réservé. (amendement de la commission accepté à une évidente majorité)

Les modifications intervenant ensuite sont communiquées d'office et de suite au secrétariat du Conseil. Ce dernier tient à jour le registre des indications mentionnées à l'al. 3 supra. Ce dernier est public.

Art. 19 bis nouveau (amendement de la commission accepté à une évidente majorité)

Les conseillers communaux, qui ont des intérêts personnels et directs au sens de l'art. 19 al. 3 supra dans un objet traité par le Conseil, sont tenus de les signaler quand ils s'expriment à son sujet lors d'une séance plénière ou d'une de ses commissions. Cette déclaration figure dans le procès-verbal du Conseil, respectivement dans le rapport de la commission.

3. de considérer qu'il est ainsi répondu à la motion de Monsieur le Conseiller communal Alexandre Stæger «Pour plus de transparence de la part de nos élus communaux, fixons des règles plus précises sur les déclarations des intérêts de ces derniers».

**7.5. relatif aux comptes 2010 de la CIEHL (11/2011) (rapp.: M. Denis Golaz)**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La parole n'est pas demandée.

M. Denis Golaz, rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions.

**après délibération, le Conseil communal de Montreux décide à l'unanimité:**

- d'adopter les comptes 2010 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL);
- de donner décharge au Conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2010.

**7.6. relatif aux comptes 2010 du Fonds culturel Riviera (12/2011) (rapp.: M. Yves Cornaro)**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Aurelio Mastropaolo regrette que les trois représentants montreusiens se soient excusés et n'aient pas pu siéger dans cette commission importante au niveau régional.

M. Yves Cornaro répond que même présents, les représentants des communes n'ont aucune possibilité d'influer en quoi que ce soit. D'autre part, c'est la première fois que Montreux n'était pas représenté.

La parole n'est plus demandée.

**Le Conseil communal de Montreux décide à la majorité moins deux abstentions:**

- d'approuver le rapport d'activités et les comptes 2010 du Fonds culturel Riviera.

**7.7. en réponse à la motion de M. Bernard Gret «Pour l'élection d'un Sapin Président» (13/2011) (rapp.: M. Christian Bécherraz)**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Heinz Schoeneich souhaite partager quelques réflexions relatives au «racisme végétal» selon la formule employée par notre collègue Bernard Bret.

En effet, pourquoi cet acharnement contre le douglas?

Vous savez tous que de nombreux végétaux cultivés ici ont une origine étrangère, on peut citer en vrac:

la pomme de terre: originaire des Andes et introduite en Europe au XVIe

la tomate: également originaire d'Amérique, elle a suivi le même chemin, tout comme la courge

le concombre: vient du pied de l'Himalaya

le riz: originaire d'Inde du Nord

sans parler de la laitue romaine, des choux de Bruxelles, du champignon de Paris

etc

Il resterait donc la châtaigne, quoique, n'a-t-elle pas été amenée par nos envahisseurs les romains?

Dès lors, à quoi peut bien ressembler l'assiette de ces irréductibles opposants aux végétaux d'origine étrangère?

Vous me direz, il leur reste un bon vin bien de chez nous, pour faire passer tout ça.

Et bien non, car le phylloxera ayant détruit toutes nos vignes à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les vignes actuelles sont greffées sur des plants américains!

Enfin, vous prendrez bien un petit café, avec ce carré de chocolat, ou préférez-vous de la glace vanille?

Longue vie à notre sapin président!

Applaudissements de l'assemblée.

M. Emmanuel Gétaz s'étonne que soit voté en juin un rapport du 22 mai concernant une décision qui a été prise le 20 mai. Il ne voit pas à quoi le Conseil sert dans ce cas. Il serait préférable d'éviter une telle perte de temps.

M. Bernard Gret recommande à l'assemblée d'accepter ce rapport. Effectivement, l'élection d'un sapin président est à priori la prérogative du garde-forestier. Si M. Gret a déposé cette motion, c'est pour inciter à organiser une élection qui doit symboliquement représenter un élément important de notre patrimoine forestier.

M. Gret tient à remercier la Municipalité pour sa célérité en installant une petite fête pour élire ce sapin président. La fête fut belle, le sapin extrêmement grand et magnifique. Toutes celles et ceux qui n'ont pas eu l'occasion de partager ces moments intéressants et sympathiques peuvent se promener sur le chemin de la Glacière, admirer cet arbre puis continuer leur balade en revenant par Glion.

M. Alexandre Staeger salue l'ouverture d'esprit des sapins montreusiens qui ont élu un étranger soit un sapin Douglas comme président. Si cette possibilité existe aussi pour les êtres humains au niveau communal, elle n'existe en revanche pas au niveau cantonal.

M. Alexandre Staeger a écrit ces quelques phrases pour attirer l'attention de l'assemblée sur le fait que nous voterons début septembre sur l'octroi des droits politiques aux étrangers au niveau cantonal.

Si le fait d'avoir un étranger comme président ne devrait pas déranger les sapins, pourquoi cela devrait-il déranger les Vaudois?

La parole n'est plus demandée.



**D. Bottarel**  
**Agence Immobilière SA**

ADMINISTRATION DE PPE • GÉRANCE • LOCATION • VENTE

Rue du Bourg 37 • CH-1816 Chailly-Montreux  
Tél. 021 964 20 30 • Fax 021 964 20 31 • info@bottarel.ch

**Le Conseil communal de Montreux décide à la majorité moins quelques voix contraires et abstentions:**

de prendre en considération le rapport de la Municipalité No 13/2011 en réponse à la motion de M. Bernard Gret «pour l'élection d'un saphin président».

**7.8. relatif à l'octroi d'un crédit d'étude de Fr. 483'000.- en vue de la réalisation d'un parking souterrain sous le Parc Donner et le réaménagement de la surface en zone de détente et de jeux (14/2011) (rapp.: M. Emmanuel Gétaz)**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Alexandre Staeger remplace M. Gétaz, excusé. Il apporte les modifications suivantes à son rapport, transmises par M. le chef de service après impression du rapport:

- en page 2, 2<sup>ème</sup> partie, question des commissaires, premier chapitre «Nombre de places de parc, second §, il faut lire à la fin: «mais cette solution obligerait notre commune à avoir recours à des travaux spéciaux (parois ancrées) qui avoisineraient le million de francs.
- 2<sup>ème</sup> modification, page 3, dans le chapitre «Coût de l'étude», 2<sup>ème</sup> §, il faut lire: «ce que la Municipalité nous assure devoir faire».

La parole n'est pas demandée.

**Le Conseil communal de Montreux décide à la majorité moins deux voix contraires et une abstention:**

1. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine financier de Fr. 483'000.- au maximum;
2. de couvrir la dépense par les fonds disponibles de trésorerie;
3. d'amortir directement la dépense par un prélèvement correspondant dans la réserve générale (compte No 9282.001);
4. d'autoriser la Municipalité à signer tout acte ou convention en rapport avec cette affaire.

**7.9. relatif à l'octroi d'un crédit de Fr. 1'070'000.- pour couvrir les frais d'études liés à la construction d'un parking d'échange sur deux niveaux «P+R» à Chailly – La Foge (15/2011) (rapp.: M. Olivier Gfeller) (rapp. de minorité: M. Olivier Blanc)**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Olivier Gfeller, président de la commission, s'excuse car il a omis de transmettre l'annexe au tirage. Cette annexe a été transmise par voie électronique et elle se trouve à disposition à l'entrée. M. Gfeller remercie les services pour la promptitude de leur réaction ce qui a permis de réparer cet oubli.

M. Olivier Blanc, rapporteur de minorité, dépose une motion d'ordre demandant le renvoi à la Municipalité car c'est la conclusion implicite de son rapport.

M. le Président soumet cette demande au vote conformément à l'art. 125 RCom.

Cette demande est appuyée par plus de dix membres du Conseil, la discussion sur la motion d'ordre est ouverte.

Mme Irina Gote s'exprime en tant que membre de la commission. Il lui semble que les commissaires ont eu le temps de débattre lors de la séance de commission qui a duré plus de trois heures et la Municipalité a apporté toutes les réponses aux préoccupations.

Le renvoi à la Municipalité n'apporterait rien puisque cette dernière a accompli son travail dans les meilleures conditions. Mme Gote ne voit pas quels nouveaux éléments pourraient intervenir.

Elle accepterait éventuellement un renvoi en commission mais en aucun cas le renvoi à la Municipalité.

M. Olivier Blanc n'a pas entendu les réponses de la Municipalité aux questions qu'il se posait. Il continue à penser que la Municipalité met la charrue avant les bœufs puisqu'elle décrète que le parking doit avoir un certain nombre de places, elle veut faire une étude relativement coûteuse mais qui se justifie de l'intégration dans le site avant même d'avoir déterminé par des études sérieuses la taille qui sera nécessaire à ce parking.

M. Blanc n'est pas disposé à accorder un crédit déjà maintenant pour faire une recherche d'intégration alors que la taille du parking n'est pas du tout déterminée.

Mme Irina Gote relève que la seule question évoquée par M. Blanc lors de la séance de commission était qu'il souhaitait que la Municipalité lui apporte une étude des besoins. Effectivement, après plus de trois heures de séance, Mme Gote a été étonnée que M. Blanc refuse ce rapport.

Il est clair qu'au vu de la situation de cette parcelle, propriété communale et proche de la seule sortie d'autoroute que nous avons à Montreux, les besoins sont clairs. La Municipalité demande de lui accorder les crédits complémentaires pour deux études, soit une concernant toutes les modalités de transports, cheminements piétonniers etc. Et l'autre par rapport au parking lui-même dont les détails ont été donnés par rapport aux coûts.

Mme Gote estime donc qu'il n'est pas nécessaire de renvoyer ce préavis en Municipalité.

M. Emmanuel Gétaz précise que Montreux Libre soutient le rapport de minorité en précisant qu'ils sont favorables au principe de l'étude puis de l'éventuel développement d'un parking P+R. Néanmoins, il semble effectivement que ce préavis aille trop vite, trop loin en oubliant une étape intermédiaire à savoir l'étude détaillée des besoins y compris des besoins très locaux. S'agissant d'un projet de très grande envergure nécessitant l'engagement de forts moyens financiers, l'utilisation de beaucoup de surface tout en sachant que notre commune en dispose de peu pour se genre d'objet.

Il est donc préférable de se permettre une étape intermédiaire d'autant plus qu'il n'y a pas d'urgence absolue en la matière. Montreux Libre étudiera avec beaucoup d'attention un projet P+R lorsqu'il sera étayé par des données précises sur les besoins.

Montreux Libre propose de renvoyer le préavis à la Municipalité pour qu'elle en prépare une nouvelle mouture tenant compte du rapport de minorité.

M. Gétaz relève encore qu'en tant que Conseiller communal qui n'a pas participé à la commission, il est bien obligé de prendre connaissance des rapports minorité et majorité afin de se faire un avis sur cette base. Il semble effectivement qu'il manque un document important soit cette étude des besoins.

M. Olivier Gfeller constate que les minoritaires souhaitent que les deux études prévues dans ce préavis soient faites l'une après l'autre. La seconde étude, celle de trafic faite dans un premier temps et qu'ensuite on vienne avec l'étude pour la construction du parking.

M. Gfeller pense qu'il faut être précis si l'on renvoie l'objet à la Municipalité. Dès lors, il prend acte que la minorité n'est pas opposée au parking d'échange et au développement des transports publics qui vont avec mais qu'elle souhaite que l'on procède en deux étapes.

Si la commission a estimé dans sa majorité qu'il n'y avait pas besoin de procéder à ces deux étapes c'est que dans le fond le parking est victime de son évidence. Qui aurait l'idée de le mettre ailleurs?

Ensuite, si la commission est allée dans le sens de la Municipalité, c'est aussi parce qu'il a souvent été exprimé ici le mécontentement des gens quant à la difficulté du trafic et des bouchons. La commission estime donc qu'il faut aller de l'avant et que ces deux études peuvent être réalisées simultanément.

La parole n'est plus demandée quant à la motion d'ordre.

M. le Président soumet la motion d'ordre au vote soit le renvoi à la Municipalité.

C'est à une évidente majorité que le Conseil communal refuse cette motion d'ordre.

La discussion générale se poursuit.

M. Bernard Tschopp précise que le groupe PLR soutient ce préavis pour les raisons suivantes:

- Remplacer les places de stationnement à la Foge en raison de la construction de l'entreprise GINOX et les places supprimées pour la création du nouveau giratoire
- Gérer bien entendu c'est prévoir et aussi anticiper les besoins du développement économique futur de notre ville.

**Organisation de collations lors des cérémonies d'ensevelissement**

Salles à proximité des églises, collation, boissons, service et nettoyage.

Nous déchargeons les familles en deuil, pour tous les budgets.

A votre disposition sans engagement, référencé sur le site [Hommages.ch/collations](http://Hommages.ch/collations)

**079 226 16 32**

# Clin aux commerces

**STYLE MODE ADO**  
jusqu'au 31 décembre 2011

**Crizal<sup>®</sup>**  
*Live life in the clear*

**Conseil  
Qualité  
Service**



Prix adaptés sur certains verres fabriqués hors de nos frontières. Des 127 - tout compris<sup>®</sup>

Grand choix de montures - optiques & solaires - Examen de la vue - Verres de contact

**WWW.MULLEROPTIQUE.CH**  
MONTREUX - VILLENEUVE - BEX

**ZARINA**  
Maison de Joaillerie



Grand'Rue 54, 1820 Montreux  
Tél. +41 (0) 21 963 63 56  
Tél./fax +41 (0) 21 963 63 58  
[www.zarina-group.ch](http://www.zarina-group.ch)

**BIENVENUE A  
L'EUROTEL**  
AU BORD DU LAC, SUR LES QUAIS  
CUISINE CHAUDE NON-STOP DE 11H.30 À 22H.00

\*

**LA CHASSE  
EST SERVIE !**

LA SPÉCIALITÉ DE L'EUROTEL  
EN AUTOMNE.

ASSIETTES DU MARCHÉ,  
VÉGÉTARIENNE & PASTA.

\*

BEST WESTERN

**Eurotel  Riviera**

RÉSERVATION CONSEILLÉE  
AU 021-966 22 30

**suissemajestic** | **GRAND HÔTEL**  
MONTREUX - SWITZERLAND

RESTAURANT **45**



**waiting 4 u**

**Grand Hôtel Suisse-Majestic**  
Avenue des Alpes 45 | 1820 Montreux  
021 966 33 00 | [suisse-majestic.com](http://suisse-majestic.com)

# scants de la Grand'Rue

## Unique en Suisse!

Bonus maximum  
garanti à vie sur votre  
assurance voiture

Agences à:  
Vevey - Montreux  
François Junod, Agent général  
[www.vaudoise.ch](http://www.vaudoise.ch)



## La Rouvenaz



Resto - B&B - Wine Bar - Terrasse  
in Montreux



RUE DU MARCHÉ 1 • 1820 MONTEUX • SWITZERLAND  
TÉL. 021 963 27 36 • FAX. 021 963 43 94  
[rouvenaz@bluewin.ch](mailto:rouvenaz@bluewin.ch) • [www.rouvenaz.ch](http://www.rouvenaz.ch)

RUE DE FRIBOURG 11 • 1800 VEVEY • SWITZERLAND  
TÉL. ET FAX 021 921 18 58 • [cafe-avenir@bluewin.ch](mailto:cafe-avenir@bluewin.ch)  
[www.restaurantavenir.ch](http://www.restaurantavenir.ch)



Horloger  
Réparation, vente, achat  
Devis gratuit

## Pendules

Grand Rue 22 - Montreux

021 963 59 47

EDEN PALACE  
AU LAC  
Montreux Suisse Hotels & Resort

Rue du Théâtre 11 | 1820 Montreux  
T 021 966 08 00 | [info@edenpalace.ch](mailto:info@edenpalace.ch)

[www.edenpalace.ch](http://www.edenpalace.ch)



Un tête-à-tête...

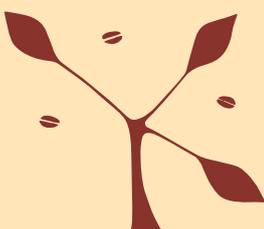


avec le Lac...

Royal Plaza  
MONTEUX  
Montreux Suisse Hotels & Resort

Grand-Rue 97 | 1820 Montreux  
T 021 962 50 50 | [info@royalplaza.ch](mailto:info@royalplaza.ch)

[www.royalplaza.ch](http://www.royalplaza.ch)



Lino's Coffee®  
Suisse

Très grand choix de cafés Wifi gratuit

Petit-déjeuner - Sandwiches - Salades

Glaces artisanales - Frappés

Aussi à l'emporter - Le vrai café italien

[www.linoscoffee.com](http://www.linoscoffee.com)

Lino's Coffee Avenue du Casino 32, Montreux 021 963 25 68

Lino's Coffee Avenue des Alpes 45, Montreux 021 961 26 80



- Donner une image dynamique et de marque de la commune par une nouvelle porte d'entrée et d'accueil répondant aux buts et objectifs du Pdcom.
- Compléter l'offre des places pour ses habitants et les entreprises de Chailly – aujourd'hui déjà aux prises de difficultés de stationnement
- Faciliter l'accessibilité aux participants des manifestations de notre ville en utilisant les transports publics
- Développer et réétudier une approche visionnaire de la gestion des transports avec les VMCV, partenaires à 100% du préavis
- Désengorger certains quartiers dont les manifestations avec parage le long des routes.
- Offrir aux pendulaires une alternative écono – écologique en lieu et place de l'utilisation des places de parc en ville, facilitant ainsi l'aspect aux commerces.

Comme mentionné par M. Olivier Gfeller, président de la commission, cette réalisation est une opportunité qui permet de résoudre plusieurs problèmes à la fois. Ce préavis répondant à un réel besoin, le PLR recommande à l'Assemblée de l'accepter.

M. Olivier Mark apporte également un court plaidoyer en faveur de cette installation qui paraît être l'une des plus importantes et intéressantes que l'on puisse construire pour favoriser le développement de Montreux.

M. Mark souhaite développer les points suivants:

- 1) Le déferlement de voitures quotidien depuis l'autoroute jusque dans le centre de Montreux. Il s'agit d'améliorer la qualité de vie dans notre commune, de mettre nos montres à l'heure. On ne peut plus accepter un tel volume de circulation dans le centre de notre ville.
- 2) De nos jours, pour plusieurs raisons, les PME, les entreprises montreusiennes, doivent recruter du personnel en-dehors du sol communal. Ce serait idéal que ces personnes prennent le train pour venir travailler mais ce n'est pas toujours facile pour les pendulaires. Il faut donc leur faciliter la vie et ne pas les ennuyer par des préceptes et des dogmes politiques.
- 3) Il ne faut pas oublier toutes les manifestations sportives et culturelles. Leurs organisateurs ont certains scrupules par rapport au blocage qui intervient au centre ville lors des manifestations en cours. La création de ce parking est urgente.

Pour M. Mark il faut donc avoir le courage d'agir et soutenir ce projet.

M. Daniel Manzini ne s'opposera pas au projet. Il intervient sur cette manie des crédits d'étude. On a ce soir trois crédits d'étude et notamment, pour le parking de Chailly, le montant est quelque peu exagéré.

M. Manzini imagine que l'on ne peut pas faire ailleurs parking et giratoire mais mettre Fr. 650'000.– pour savoir exactement comment l'on va faire ce parking c'est disproportionné.

M. Manzini précise à M. Gfeller que ce n'est pas Fr. 10'070'000.— mais simplement Fr. 1'070'000.— aux conclusions.

La discussion générale n'est plus demandée. M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement de la commission.

M. Olivier Gfeller, président de majorité, explique que certains commissaires se sont inquiétés du flux de piétons entre le village de Chailly et le parking ainsi qu'à l'arrêt de bus qui sera sans doute créé à cet endroit. La route y est assez dangereuse et les piétons hésitent souvent à utiliser le passage sous-voies par sensation d'insécurité.

Les commissaires ont tenu à attirer l'attention sur ce souci en faisant un ajout dans les conclusions soit: **d'autoriser la Municipalité à entreprendre les études liées à la construction d'un parking d'échange sur deux niveaux «P+R» à Chailly – La Foge, l'étude générale du trafic dans le secteur de Chailly portant une attention particulière à la question du cheminement des piétons entre le village de Chailly et le parking.**

La parole n'est pas demandée.

Cet amendement est accepté à l'unanimité.

M. Olivier Gfeller donne lecture des conclusions telles qu'amendées.

**Le Conseil communal de Montreux décide à la majorité moins quelques voix contraires et abstentions:**

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les études liées à la construction d'un parking d'échange sur deux niveaux «P+R» à Chailly – La Foge, l'étude générale du trafic dans le secteur de Chailly portant une attention particulière à la question du cheminement des piétons entre le village de Chailly et le parking (amendement de la commission accepté à l'unanimité);
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 1'070'000.00 au maximum;
3. de couvrir la dépense par les fonds disponibles de trésorerie;
4. d'amortir directement la dépense par un prélèvement correspondant dans la réserve générale (compte No 9282.001);

5. d'autoriser la Municipalité à signer tout acte ou convention en rapport avec cette opération.

#### 7.10. sur l'octroi d'un crédit complémentaire de Fr. 92'000.- TTC pour le développement du site Internet du Conseil communal (CC – 01/2011) (rapp.: M. Aurelio d'Alba Mastropaolo)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion générale est ouverte.

M. Alexandre Staeger relève que malgré l'excellent travail de la commission, la proposition de modification du règlement qui nous est soumise souffre d'un petit défaut.

En effet, la commission permanente doit au sens de M. Staeger être considérée comme une commission technique du Conseil communal, composée de Conseillers communaux, traite d'objets de compétence du Conseil communal, peut faire des propositions au Conseil mais rapporte au Bureau.

Dans ce domaine, la cohérence est de mise. Il faut choisir un système et s'y tenir jusqu'au bout. Soit c'est une commission du Conseil qui rapporte au Conseil soit c'est une commission du Bureau qui est nommée par le Bureau avec en son sein des membres du Bureau et qui rapporte au Bureau.

Or, l'option de base choisie ici est la première. Il se justifie donc d'opérer cette modification du point de vue dogmatique et le point de vue pragmatique ne vient que confirmer cette manière de voir.

En effet, à quoi cela sert-il de venir rajouter le filtre du Bureau entre la commission et le Conseil. La version du projet de l'art. 63 bis qui nous est proposée prévoit que les rapports sont transmis d'abord au Bureau puis que le Conseil en soit informé.

Qu'est-ce que cela va signifier concrètement?



### NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

Police	117
Pompiers	118
Ambulance, SMUR	144
Air Glaciers	1415
REGA	1414
Sauvetage du lac	117
Secours routiers	140
La Main Tendue	143
Centre d'information toxicologique	145
SOS-Enfants	
Ligne d'aide aux enfants et aux jeunes	147



Retour d'hôpital, problème de santé.....

**Repas chaud à domicile**

7 jours sur 7 – Territet–Veytaux

un simple coup de fil: 021 962 44 82

[www.les-laurelles.ch](http://www.les-laurelles.ch) - [repasdomicile@les-laurelles.ch](mailto:repasdomicile@les-laurelles.ch)

EMS et Résidence Les Laurelles—Collonge 9—1820 Territet

Fr.  
17.50

VOTRE BIEN-ÊTRE,  
EN TOUTE SÉCURITÉ.

Que le rapport de la commission sera transmis dans les annexes de l'enveloppe du Conseil. Pourquoi dès lors rajouter un filtre supplémentaire ? Il est beaucoup plus simple que le rapport soit directement transmis au Conseil. Cela permet d'ailleurs de faciliter communication et organisation entre le Conseil et sa commission.

Raison pour laquelle M. Staeger dépose l'amendement suivant:

Art. 63 bis

**d) rendre compte de ses activités au Conseil communal une fois par an** (amendement Staeger accepté par 36 OUI, 20 NON et 9 abstentions);

La parole n'est plus demandée quant à la discussion générale.

M. le Président ouvre la discussion sur les amendements qui touchent tous la 4<sup>ème</sup> conclusion de la proposition de décision soit 8 amendements.

#### **Amendement No 1**

Changement à l'alinéa 1 lettre a: Il s'agit de remplacer «soutenir» par «conseiller» le Président du Conseil communal.

La parole n'est pas demandée.

L'amendement No 1 est accepté à la majorité moins un avis contraire et 4 abstentions.

#### **Amendement No 2**

Changement à la lettre c de l'alinéa 1: Préavis «sur le projet de budget relatif à» à remplacer par «préavis sur les dépenses prévues au budget pour».

La parole n'est pas demandée.

L'amendement No 2 est accepté à la majorité moins un avis contraire et 5 abstentions.

#### **Amendement No 3**

Ajout d'un point d à l'alinéa 1: (nouveau) Rendre compte de ses activités au Conseil communal une fois par an. Ce dernier en informe le Conseil communal et lui soumet les décisions nécessaires.

Le sous-amendement de M. Staeger est également à prendre en compte.

M. le Président opposera ces deux amendements.

La discussion est ouverte.

M. Grégoire Furrer n'arrive plus à suivre le débat. Il a été consulté en tant que Vice-président du Conseil communal afin qu'il puisse donner son avis. Il est vrai qu'à un moment donné on essayait de trouver la solution miracle ce qu'il n'a pas trouvé personnellement car il s'agit d'une commission tout à fait hors norme. En fait, dans la majeure partie des cas, il y a préavis, réaction lors de son dépôt puis vote final. Là il s'agit vraiment d'un groupe de travail auquel on

va demander d'être très exécutif d'où seulement 5 membres soit un membre par parti.

La tâche demandée à ce groupe de travail est également hors norme puisqu'il s'agit de monter un site internet à l'usage du Conseil communal dans un premier temps puis de trouver les outils nécessaires pour faciliter la communication, l'organisation et le travail du Conseil.

M. Furrer a envie de dire que tout ce qui sera voté ne lui pose pas un énorme problème. L'importance étant que ce groupe de travail commence ses réflexions et qu'il amène des solutions. Si l'usage démontre que cela ne fonctionne pas, il sera toujours possible de défaire car nous sommes entre-nous.

M. Furrer relève toutefois qu'il n'est pas très cohérent de passer par le Conseil communal si on accepte l'amendement 1 qui est de conseiller le président alors que ce dernier est élu pour une année et la commission pour la législature.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président oppose l'amendement de la commission au sous-amendement de M. Staeger.

Le sous-amendement de M. Staeger l'emporte par 30 OUI (29 voix pour celui de la commission)

Le sous-amendement de M. Staeger est ensuite accepté par 36 OUI, 20 NON et 9 abstentions.



Dans un cadre somptueux jouxtant le Montreux Palace, venez découvrir une vraie caverne d'Alibaba avec plus de 600 sortes de vin du monde entier.

Vous y dégusterez des crus spécialement choisis pour vous dans une atmosphère détendue, conviviale avec le charme des hôtes et de son incontournable directeur Méthaf qui n'est plus à présenter à Montreux.

Une ambiance musicale vous accompagne dans votre dégustation de blanc, rosé, rouge ou d'autres boissons.

Avec différentes sortes de TAPAS.

Soirée privée dégustation sur réservation.

**Premier lundi du mois, dégustation en présence d'un vigneron.**

Egalement vente à l'emporter.

Horaire: 17 h 00 à 01 h 00.

Vendredi et samedi jusqu'à 02 h 00.

Fermé le dimanche et lundi (sauf premier lundi du mois).

CARTE VIP à disposition.



*Methaf Daoud, directeur avec Jacqueline.*

**Arbiter Bibendi**  
Bar à vin, œnothèque

Grand-Rue 100  
1820 Montreux  
Tél. 021 963 44 63  
Fax: 021 963 44 85  
E-mail: arbiterbibendi@bluewin.ch  
[www.arbiterbibendi.ch](http://www.arbiterbibendi.ch)

# La Page MIV

Montreux Info-Ville

## BEST OFFER 2011 DE MITSUBISHI

**BEST OFFER Bonus jusqu'à 6'500.-**



BEST OFFER  
Bonus  
6'500.-

NEW: Outlander DID Navigator  
CHF 49'990.-\*  
\*BEST OFFER Nippon Bonus 5'500.-  
et Cash Bonus 1'000.- inclus

BEST OFFER  
Bonus  
4'000.-



NEW: Colt Diamond CHF 19'990.-\*  
\*BEST OFFER Nippon Bonus 3'500.- et Cash  
Bonus 500.- inclus

BEST OFFER  
Bonus  
2'000.-



NEW: Lancer Diamond DID MIVEC CHF 31'990.-\*  
\*BEST OFFER Nippon Bonus 1'000.- et  
Cash Bonus 1'000.- inclus

Diamond Leasing  
2.9%\*\*\*



Millasson Automobiles  
Garage de la Paix • 1820 Montreux  
Tél. 021 963 55 63 • Fax 021 963 56 62

\*Action BEST OFFER et leasing 2.9% valable jusqu'au 30.6.2011,  
prix nets TVA 8% incluse, \*\* 2.9% Diamond Leasing:  
48 mois, 10'000 km/an, caution min. CHF 1'000.-, casco complète obligatoire.  
Cash Bonus NON cumulable. MultiLease AG n'accorde aucun financement,  
si celui peut causer le surendettement du preneur de leasing.

Génial à tout point de vue.

[www.mitsubishi-motors.ch](http://www.mitsubishi-motors.ch)



**Imprimerie I-Press SA**  
Avenue Nestlé 13  
1820 Montreux  
Tél. 021 966 81 00  
Fax 021 966 81 02  
info@ipress-sa.ch

**KIM Organisation**

Votre spécialiste en Management de projets

Gestion de projets	Formations certifiantes
Coaching	Solutions (tableaux de bord)

Ch. Du Chantey 34a      Mobile +41 79 629 22 77  
1817 Brent                      www.kim-organisation.ch

## Au service de l'environnement

TOUS TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'HYGIENE PUBLIQUE

### KUNZLI FRERES S.A.

Z.I. D, En Pré-Neuf      Général-Guisan 34  
1844 VILLENEUVE      1180 ROLLE  
Tél.: 021 967 20 30      Tél.: 021 825 34 34  
Internet : [www.kunzli.ch](http://www.kunzli.ch) E-mail : info@kunzli.ch



Vidange / Curage / Débouchage 24h/24h  
Tél. vert pour vos commandes: 0800 107 000

## assur**futura**

**Pierre-Alain Dupasquier**  
Directeur général

assurfutura Services  
Avenue du Casino 42  
CH-1820 Montreux  
[www.assurfutura.ch](http://www.assurfutura.ch)

Téléphone +41 (0)21 963 16 83  
Téléfax +41 (0)21 963 16 50  
Portable +41 (0)79 210 53 48  
pierre-alain.dupasquier@assurfutura.ch

Agence **PAX**  
ASSURANCES



b-swiss™ solutionsVisuelles

digital signage  
solutions dynamiques pour écrans  
signalétique - communication  
information - promotion - interactivité

b-swiss S.à.r.l.  
Rue des Tuillières 1 - 1196 Gland

Contact:  
Philippe Viquerat - 079 212 84 55  
philippeviquerat@b-swiss.com



FISCALITÉ / DÉCLARATION D'IMPÔT / COMPTABILITÉ  
DÉCOMPTE TVA / CONSEILS DE GESTION  
ET D'ORGANISATION

### Plus de 17 ans d'expérience

Roger Antoniadis, exploite cette Fiduciaire depuis le  
1<sup>er</sup> janvier 1993. Faites confiance à son expérience

FIDUCIAIRE ANTONIADIS SÀRL  
Av. des Alpes 36 - CP 219  
1814 La Tour-de-Peilz

Tél. 021 961 11 46

E-mail: info@fiduciaire-antoniadis.ch  
[www.fiduciaire-antoniadis.ch](http://www.fiduciaire-antoniadis.ch)

**Amendement No 4**

Il s'agit de la suppression de la lettre a du deuxième alinéa. Il s'ensuit que le président du Conseil communal ne serait justement pas président de cette commission.

Cet amendement est accepté, sans discussion, à la majorité moins quelques voix contraires et abstentions.

**Amendement No 5**

Cet amendement va de pair avec le précédent. Il s'agit d'un ajout à la lettre b de l'alinéa 2 qui est devenu la lettre a par voie de vote. Comme le président du Conseil communal ne préside pas la commission, il est également membre de cette commission.

Cet amendement est accepté, sans discussion, à la majorité moins quelques abstentions.

**Amendement No 6**

Ajout d'un nouvel alinéa 3 allant de pair avec les précédents. Comme le président doit être élu, cet alinéa 3 est indispensable pour être en cohérence avec ce qui précède.

Cet amendement est accepté, sans discussion, à la majorité moins deux abstentions.

**Amendement No 7**

Il s'agit d'un ajout à l'alinéa 3 qui par voie de vote précédent est devenu l'alinéa 4. Comme le président du Conseil n'est pas le président de la commission, il est ajouté comme personne pouvant demander la réunion de la commission.

Cet amendement est accepté, sans discussion, à la majorité moins un avis contraires et deux abstentions.

**Amendement No 8**

Modification au dernier alinéa. Une réunion annuelle de la commission semblait trop faible

pour maintenir un bon rythme de travail. La commission propose de l'augmenter à trois séances par année.

Cet amendement est accepté, sans discussion, à la majorité moins un avis contraires et deux abstentions.

La parole n'est plus demandée.

M. Aurelio Mastropaolo, président de la commission, donne lecture des conclusions telles qu'amendées.

**Le Conseil communal de Montreux décide à la majorité moins une voix contraire et deux abstentions:**

1. d'allouer à son Bureau et à cet effet un crédit complémentaire de Fr. 92'000.- TTC au maximum;
2. de couvrir la dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
3. d'imputer ces dépenses au compte No 100.3189 «Frais divers»;
4. de créer une commission permanente intitulée «communication et organisation du Conseil communal» en modifiant le Règlement du Conseil communal (RCCom) comme suit:

Titre précédent l'article 63 bis: 6. Commission «communication et organisation du Conseil communal»

Art. 63 bis:

<sup>1</sup> La commission permanente «communication et organisation du Conseil communal» peut être saisie de toute question relative à la communication ou à l'organisation du Conseil communal. Elle est notamment chargée de:

- a) conseiller le président du Conseil communal dans la gestion de la communication et de l'organisation du Conseil;

- b) formuler des propositions visant au développement de la communication et de l'organisation du Conseil communal;

- c) préavis sur le projet de budget relatif à la communication et l'organisation du Conseil communal.

- d) rendre compte de ses activités au Conseil communal une fois par an (amendement Staeger accepté par 36 OUI, 20 NON et 9 abstentions);

<sup>2</sup> Elle est composée:

- a) d'un membre de chaque groupe politique représenté au Conseil communal et du Président du Conseil communal;

- b) de la secrétaire du Conseil communal qui, avec voix consultative, est chargée de convoquer les membres et de tenir les procès-verbaux.

<sup>3</sup> Elle désigne chaque année son Président, qui ne peut être le Président du Conseil communal;

<sup>4</sup> Elle se réunit sur proposition du président du Conseil communal ou à la demande de deux de ses membres.

<sup>5</sup> Toutefois elle se réunit au minimum trois fois par année.

5. d'autoriser le Bureau du Conseil communal à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

**7.11. relatif à l'examen de la proposition de Mme Irina Gote qui, au nom du groupe socialiste, propose la modification de l'article 82 du règlement du Conseil communal, afin d'introduire, comme au Grand Conseil, la possibilité de ne pas développer oralement les interpellations (rapp.: M. Pierre André Spahn)**

**Maîtrises Fédérales**



**B. SCHNIDER SA**

**Ferblanterie  
Couverture  
Étanchéité  
Façades Ventilées**

Z.I. La Foge C  
Case postale 51  
1816 Chailly s/Montreux

info@bschnider.com  
www.bschnider.com

021 963 30 97  
021 963 44 93

**MONIQUE TOUZEAU**

**TOUZEAU**

...AUSI POUR VOTRE  
AMEUBLEMENT ET DÉCORATION



ARTS DE LA TABLE - DÉCORATION - LISTES DE MARIAGE  
28, AVENUE DU CASINO · MONTREUX · 021 966 30 10  
WWW.TOUZEAU.COM

*VOTRE PARTENAIRE  
DANS L'ENTRETIEN  
DE VOS BATIMENTS*

**H O P P**

**FACILITY SERVICES**

021 691 33 66  
www.hopp.ch  
info@hopp.ch

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Pierre-André Spahn, président de la commission, informe que M. Olivier Blanc est à ajouter dans la liste des excusés. Il s'excuse de cet oubli. D'autre part, par honnêteté vis-à-vis du Conseil, il précise qu'il a voté contre cette proposition. C'est avec l'accord de la commission qu'il a tout de même rédigé ce rapport.

M. Spahn maintient sa position et prie l'assemblée de rejeter cette proposition.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Marc Forclaz précise que le PLR a analysé ce rapport avec intérêt. Le parti socialiste, via Mme Gote, part d'une bonne intention. Cela dit nous sommes quand même élus pour résoudre des problèmes non pas pour participer à des agapes à l'issue de séances.

Le deuxième point développé concerne le manque de concentration des Conseillères et Conseillers lorsque les interpellations sont trop longues. C'est vrai mais la solution la plus simple demeure de faire des interpellations aux textes courts.

Les membres du PLR ne voient donc pas trop l'intérêt à cette modification du RCom ce d'autant plus que la référence qui est faite au Grand Conseil ne leur convient pas particulièrement. En effet, dans la mesure où le fonctionnement du Grand Conseil n'est pas le même que le nôtre. Il siège tous les mardis, les délais de réponse sont plus longs donc le gain de temps évoqué ne paraît pas évident. La crainte des membres PLR est d'avoir des interpellations écrites qui soient encore plus longues que celles développées verbalement.

Dés lors, ils refuseront cette proposition.

M. Bernard Schmid s'exprime au nom de certains commissaires qui ont voté favorablement quant à la prise en considération de cette proposition de Mme Gote. L'usage actuel qui veut que toute proposition soit systématiquement développée oralement et que la Municipalité ait ainsi la possibilité d'y répondre immédiatement est une bonne chose.

Cette manière de faire amène transparence et cohérence qui sont des éléments essentiels du processus démocratique. Cette procédure doit rester la règle et c'est la position qui a été défendue en commission.

M. Schmid, toujours au nom des membres majoritaires, ne se dit toutefois pas formellement opposé à ce que la possibilité de ne pas développer oralement une interpellation soit inscrite dans le RCom. Certains cas de figure rarissimes évoqués en commission pouvant à la limite le justifier.

Par contre, il n'appartient en aucun cas à l'interpellateur de décider, de manière unilatérale, si son interpellation doit être développée ou non.

En ce sens et comme mentionné dans le rapport de M. Spahn, le souhait a été émis que l'éventuel futur article du règlement offre la possibilité à l'interpellateur qui le souhaite de proposer qu'exceptionnellement son texte ne soit pas développé immédiatement mais que cette manière de faire puisse être refusée soit par la Municipalité si elle souhaite répondre immédiatement, soit par un quorum de Conseillers qui souhaiterait entendre le développement.

Cette approche restrictive a recueilli un très large soutien au sein de la commission et c'est dans cet esprit que leurs voix ont rejoint la majorité favorable à la prise en considération de Mme Gote.

Si le Conseil devait suivre la proposition de la commission, elle aura à cœur d'assurer que l'approche évoquée au début de l'intervention de M. Schmid soit bien celle qui prévaudra dans le futur règlement.

M. Olivier Gfeller ajoute que la proposition de la commission est fort intéressante. On donne ainsi un droit supplémentaire aux Conseillers en acceptant cette proposition.

La parole n'est plus demandée.

M. Pierre-André Spahn, Président de la commission, donne lecture des conclusions.

#### **Le Conseil communal de Montreux décide à la majorité moins quelques voix contraires et abstentions:**

de prendre en considération la proposition de Mme Irina Gote qui, au nom du groupe socialiste, propose la modification de l'article 82 du règlement du Conseil communal, afin d'introduire, comme au Grand Conseil, la possibilité de ne pas développer oralement les interpellations.

#### **7.12. relatif à l'examen du postulat de M. Nicolas Gudet «Déjà 15 ans d'attente... de l'Audiorama au bâtiment Held, à quand des locaux dignes de ce nom pour le site montreusien du Conservatoire et sa section Jazz?» (rapp.: M. Olivier Gfeller)**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La parole n'est pas demandée.

M. Olivier Gfeller, président de la commission, donne lecture des conclusions.

#### **Le Conseil communal de Montreux décide à la majorité moins une abstention:**

de prendre en considération le postulat de M. Nicolas Gudet «Déjà 15 ans d'attente... de l'Audiorama au bâtiment Held, à quand des locaux dignes de ce nom pour le site montreusien du Conservatoire et sa section Jazz?».

#### **7.13. chargée d'étudier le rapport-préavis relatif à la création et l'exploitation de deux APEMS (Accueil pour Ecoliers en Milieu Scolaire) à Chailly et Chernex et à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 84'000.- à cet effet, ainsi qu'un crédit complémentaire de Fr. 86'208.- et réponses au postulat de Madame la Conseillère communale Irina Gote intitulé «Pour une politique communale dynamique en matière de prise en charge des écoliers en dehors des heures scolaires» et au postulat de Madame la Conseillère communale Jacqueline Pellet intitulé «Pour une politique volontariste de l'accueil parascolaire (particulièrement de midi) aussi**

#### **pour les écoliers des Hauts de la Commune» déposé par la VOIE DE L'URGENCE au sens de l'art. 80 RCom (17/2011) (rapp.: Mme Jacqueline Pellet)**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. le Président profite de remercier les membres et leur président d'avoir siégé dans l'urgence et pour la rapidité de rédaction du rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Irina Gote explique que le groupe socialiste estime que le présent préavis est très minimaliste pour le fond et ne présente pas à leurs yeux une avancée suffisante.

Prévoir uniquement un encadrement de midi les lundis, mardis, jeudis et vendredis est jugé insuffisant. Les socialistes ont le sentiment que cette solution n'a pas vraiment de public cible.

Que se passera-t-il avec les enfants des familles monoparentales et des enfants dont les deux parents travaillent?

C'est effectivement une bonne chose que les enfants puissent prendre le repas de midi. Mais Quid pour avant l'école puis après l'école? Notre commune a les moyens financièrement parlant de venir avec un projet abouti, bien ficelé qui corresponde aux besoins et attentes des Montreusiennes et Montreusiens en ce domaine.

Or, la Municipalité a choisi la politique des petits pas. Utilisation de la salle de gym à Chernex pour les repas de midi, utilisation du boulodrome pour les enfants de Chailly: cela ressemble à du bricolage.

A quand un préavis qui nous présente des solutions durables et d'avenir?

Faute de mieux, le groupe socialiste se voit contraint d'accepter ce rapport – préavis en attendant une politique communale dynamique en matière de prise en charge des écoliers en-dehors des heures scolaires.

M. Emmanuel Gétaz tient à dire que la séance de commission a été des plus intéressantes et des plus constructives. Il lui a semblé que la proposition municipale avait l'avantage de proposer au moins une solution pour certaines familles qui ne peuvent assurer la garde de leur enfant à certain moment de la journée. Pensons aux pendulaires, aux familles monoparentales où parfois les problèmes d'organisation deviennent insolubles.

Le verre n'est en tous les cas pas plein, tout comme il n'est pas vide, mais probablement au tiers de sa contenance. Il faudra faire encore beaucoup d'efforts. Il semble à M. Gétaz qu'il s'agit au moins d'une solution pragmatique qui est répartie sur le territoire communal et la commune de Veytaux qui offre en l'occurrence une solution peu coûteuse et intelligente.

Et il faut surtout se rendre compte qu'en aucun cas lors du vote de ce soir cette solution partielle n'empêchait la future Municipalité de revenir dès que possible avec d'autres solutions.

En l'occurrence, le coût de cette solution partielle n'est de loin pas prohibitif. Il est largement possible pour notre Conseil de voter ce

crédit qui permettra de mettre en place un certain nombre d'éléments dont on pourra également vérifier les coûts par la suite.

M. Daniel Manzini rejoint Mme Gote et M. Gétaz sur le manque de vision globale de ce préavis. On est dans une phase expérimentale et on va essayer avec ces deux APEMS.

Par contre, l'idée serait d'obtenir rapidement une vision globale sur l'ensemble de la Commune en englobant également les élèves du secondaire.

M. Manzini a cru comprendre qu'en définitive, une journée en APEMS pour ces élèves revenait à peu près à Fr. 30.— le repas n'étant pas compris, cela se monterait à Fr. 4'800.— par année. Il y aura certainement des économies d'échelle mais le jour où l'ensemble de la population scolaire de Montreux aura droit à avoir une journée scolaire continue, on arrivera très vite à des millions. Il faudrait pouvoir anticiper et obtenir ces informations le plus vite possible.

La parole n'est plus demandée.

M. Patrick Aubort donne lecture des conclusions.

**Le Conseil communal de Montreux décide à la majorité moins une voix contraire et 3 abstentions:**

1. d'accorder à la Municipalité l'autorisation de créer, à titre expérimental, deux APEMS dans le groupement scolaire de Montreux-Veytaux, sur les sites de Chailly et Chernex, avec un rapport intermédiaire à deux ans;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 84'000.- au maximum;
3. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'amortir l'investissement de Fr. 84'000.- sur 5 ans;
5. de couvrir en 2011 les dépenses liées aux frais de fonctionnement des APEMS du groupement scolaire, en coordination avec celui de Veytaux, par les crédits complémentaires d'un montant total de Fr. 86'208.-, selon le détail ci-dessous:
  - charges liées au personnel fixe et auxiliaire par les comptes 505.3011 et 505.3012 pour un montant de Fr. 43'208.-;
  - charges liées aux amortissements par le compte 505.3313 pour un montant de Fr. 16'800.-;
  - charges liées à la participation des frais du «Boulodrome» par le compte 505.3123 pour un montant de Fr. 800.-;
  - charges liées aux frais de repas par le compte 505.3131 pour un montant de Fr. 14'400.-;
  - participation aux charges de Veytaux par le compte 505.3652 pour un montant de Fr. 11'000.-;
6. de porter aux budgets 2012 et suivants les montants nécessaires au fonctionnement des APEMS du groupement

scolaire, en coordination avec celui de Veytaux, pour un montant total de Fr. 191'640.-;

7. de prendre acte que le présent rapport-préavis apporte les réponses idoines aux postulats de Mesdames les Conseillères communales Irina Gote et Jacqueline Pellet, traitant de cet objet;
8. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

## 8. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE:

### 8.1. relatif d'une part à l'adoption d'un règlement communal sur les conditions d'occupation des logements subventionnés et à loyers modérés et d'autre part à une modification du règlement sur l'aide individuelle au logement (16/2011)

La parole n'est pas demandée.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence des Verts: M. Olivier Blanc;

Membres: Mme Catherine Buchet, MM. Patrick Aubort, André Groux, Ahmad Jahangiri, Anthony Huys, Michel Posternak, Pierre-André Spahn, Alexandre Staeger.

### 8.2. relatif à une demande de crédit de Fr.1'325'000.- pour le financement d'une étude de projet en vue de la réalisation du bâtiment Jaman 8 à Clarens (18/2011)

La parole n'est pas demandée.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence UDC: Mme Catherine Buchet

Membres: Mmes Claire-Lise Gudet, Sabine Leyvraz, MM. Patrick Aubort, Laurent Demartini, Yann Krebs, Yves Laurent Kundert, Daniel Manzini, Marcel Riedo.

## 9. DEVELOPPEMENT DE LA MOTION SUIVANTE:

### 9.1. de M. Olivier Mark « Prévenons le blanchiment de capitaux par des recommandations municipales aux acteurs locaux actifs dans les transactions immobilières »

M. Olivier Mark donne lecture de sa motion:

«Le secteur de la construction immobilière, et plus largement toutes les activités liées au monde de l'immobilier, sont importants dans notre région, et tout spécialement dans notre commune. Nombreuses sont les familles montreuusiennes qui vivent d'une activité économique liée de près ou de loin à la création ou au négoce de logements, que ce soit en tant que salarié ou comme indépendant. Il est donc important que ce marché fonctionne correctement, sur la base de fondements solides et durables.

Que se passerait-il si l'image de la place immobilière montreuusienne était ternie par des transactions liées au blanchiment de

capitaux obtenus de manière illégale? Quel serait l'impact de telles pratiques sur l'emploi et sur la valeur des immeubles sis sur le territoire communal?

De toute évidence, sans même chiffrer une telle éventualité, ce risque ne peut pas être pris. Ne serait-ce que pour suivre une ligne éthique irréprochable, il faut tout mettre en œuvre pour éviter toute velléité d'acquisition ou de vente d'un immeuble pour blanchir de l'argent sale.

Pourquoi venir aujourd'hui devant le Conseil communal avec ce sujet?

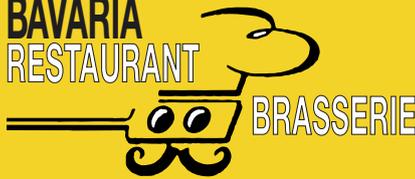
Avant tout, Montreux sort d'une période politiquement tourmentée, qui a mis la réputation de notre place immobilière à rude épreuve. En tant que membre de ce législatif, nous avons tous souffert lorsque l'image de Montreux fut récemment ternie par des articles dans tous les journaux du pays. Je vous propose de profiter du changement de législature pour agir afin d'éviter que de telles difficultés ne se renouvellent.

Par ailleurs, l'internationalisation des marchés, suite à la libération de l'acquisition de logements par des personnes étrangères, pose de nouvelles difficultés en matière de surveillance du blanchiment de capitaux. A Berne, plusieurs interventions ont été portées devant le gouvernement par des parlementaires fédéraux, qui évoquaient le haut niveau des transactions dans la région lémanique, et faisaient part de leur suspicion quant à d'éventuelles opérations de blanchiment. Il est vrai que les prix pratiqués à Montreux, qui peuvent atteindre CHF 25'000.— par m<sup>2</sup> construit, laissent une grande marge de manœuvre pour celui qui souhaiterait «ni vu ni connu» blanchir de l'argent lors d'une transaction immobilière. Cette possibilité pourrait être renforcée par la fréquence et l'internationalisation des transactions, induits par la typologie de nos immeubles et l'attractivité de notre région.

Chers collègues, je ne suis pas en train de vous décrire une situation horrible que j'aurais constatée. Je vous rends simplement attentifs à la nécessité de prévenir avant qu'il ne faille guérir.

Certains feront judicieusement remarquer que ce ne sont pas les transactions immobilières qui doivent être contrôlées pour éviter le blanchiment de capitaux, mais les flux financiers associés à ces transactions. En effet, les capitaux passent par des canaux qui sont en principe déjà soumis à la loi fédérale sur le blanchiment, contrairement au négoce d'immeubles. Pourtant, selon les informations que j'ai acquises, il semble que des lacunes aient été admises, notamment si certaines transactions sont effectuées entre deux banques étrangères, ou si l'immeuble est vendu suite à une faillite, car la loi en question date de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle et impose de paiements cash.

A la lumière de ces informations, qu'il conviendra certainement d'étayer et de préciser, nous ne pouvons pas exclure la potentialité de certaines transactions douteuses. Je demande donc par cette motion que la Municipalité mette en œuvre une véritable politique d'information et de prévention proactive auprès de tous les acteurs impliqués dans des transactions immobilières sur le territoire communal, en vue de renforcer leur vigilance au-delà du simple devoir légal, et pour les enjoindre à signaler spontanément aux autorités compétentes toute transaction hors norme qui présente un risque de blanchiment d'argent sale.

**BAVARIA RESTAURANT**  
  
**BRASSERIE**

Ses spécialités de saison  
 Mets de brasserie - Cuisine soignée  
 Spécialités de bières allemandes  
**ANDECHS en pression**

Av. du Casino 27 - 1820 Montreux  
 Tél. 021 963 25 45

A côté de la Tour d'Ivoire  
 Fermeture: lundi




Hôtel Victoria Glion sur Montreux

Terrasse panoramique couverte

*La vie de château,  
 dans une atmosphère feutrée*

Le restaurant réputé vous propose  
 une cuisine exquise

Tél. 021 962 82 82



HÔTEL-RESTAURANT DE L'AIGLE  
 RÔTISSERIE «CAFÉ DE PARIS»

**La chasse  
 est arrivée**

Famille TURRIAN  
 Grand-Rue 48 - 1844 VILLENEUVE (VD)  
 Tél. 021 960 10 04 - Fax 021 960 10 03  
 Fermeture: mardi et mercredi  
 www.delaigle.ch

**RESTAURANT PIZZERIA**

Salle banquets ou conférences pour 60 personnes



**RIALTO**

Fermé le lundi

Côte de bœuf à la braise  
 Filet de bœuf sur ardoise - Entrecôte sur ardoise  
 Fondue Bourguignonne ou Chinoise  
 Gambas

Grillades au feu de bois

Pizzas au choix à l'emporter

Chez Ricardo et Albina  
 Av. Mayor-Vautier 2  
 Tél. 021 964 32 02

1815 Clarens-Montreux  
 N°tél 079 601 98 86

tralala hotel



Rue du Temple 2  
 1820 Montreux  
 Switzerland

reservation@tralalahotel.com  
 +41 (0) 21 - 963 49 73  
 www.tralalahotel.ch

“Unique!  
 Hôtel de charme & atmosphère musicale.”

**EPICERIE-FINE**  
 aux  
**deux Couteaux**



**Boucherie**  
**Produits de la région**

Famille Mercanton  
 Rue des Deux-Fontaines 2  
 1822 Chernex - Tél. 021 964 46 90




**CAFÉ-RESTAURANT  
 DU PORT**

Cuisine traditionnelle  
 au gré des saisons

**Spécialités de poissons**

23, rue d'Italie - 1800 Vevey  
 Tél. 021 921 20 50 - www.cafeduport.ch

Café-Restaurant



du Basset

(En face du Port de Clarens)

Spécialités au gré des saisons  
 Toujours nos fameux filets de perches  
 Assiette du jour

Sentier des Borgognes 2A  
 CLARENS: 021 964 82 44  
 Fermé dimanche et lundi



Pâtisserie  
 Confiserie  
 Tea-Room  
 Boulangerie  
 Pain cuit  
 au feu de bois

**MONTREUX** - Av. des Alpes 42  
 Tél. 021 963 60 40 - Fax 021 963 60 47  
 info@panino-dessert.ch  
 www.panino-dessert.ch

**AUSSI À VEVEY**  
 Av. Général-Guisan 41  
 Tél. 021 922 44 77



*Faire plaisir  
 est un plaisir*

**MOSCAVINS**

**MONTREUX**  
 Av. du Casino 29  
 Tél. 021 963 63 68  
 www.moscavins.ch

Pour éviter une réglementation dont la commune n'aurait par ailleurs aucune compétence, je préconiser que ces mesures prennent la forme de recommandations, dans le but bien compris de préserver l'image de la place immobilière montreuusienne.

Récemment, un ami banquier m'a dit son soulagement depuis que la loi sur le blanchiment règle des problèmes qu'il ne pouvait pas régler seul face au marché. La confiance entre partenaires n'est plus contaminée par

quelques rares acteurs malhonnêtes. Je souhaite qu'il en soit de même à l'avenir sur le marché immobilier local.

Chers collègues, je vous demande de ne pas pratiquer la politique de l'autruche, et de prévenir toute pratique malhonnête dans le cadre des transactions immobilières à Montreux. Menons une politique responsable et active, pour que notre ville soit citée en exemple. Pour que nous n'ayons jamais à regretter de n'avoir rien entrepris afin d'empêcher des

pratiques malhonnêtes qui pourraient discréditer toute notre économie locale.

Je demande que cette motion soit transmise à une commission pour étude et rapport.»

Cette motion sera transmise à une commission lors de la prochaine séance du Conseil.

**10. DEVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET REPONSES DE LA MUNICIPALITE:**

## Gastronomie

**Grand parking gratuit, 5 heures** **Anniversaires, Apéritifs, Buffets, Banquets, Services Traiteurs** **Fermé le lundi**



**CAFE RESTAURANT PISCINE DE LA MALADAIRE**  
021 964 67 31

Tartare  
Mets à la carte  
Assiette du jour



**AMSTEIN**  
BOISSONS SHOPPING

**+ 2'500 PRODUITS DIFFÉRENTS**  
Vins-Alcools-Eaux minérales-Jus de fruits

**+ 300 SORTES DE BIÈRES DU MONDE ENTIER**

**OUVERT AU PUBLIC**  
lu-ve 08h00 – 12h00 / 13h30 – 18h30  
sa 09h00 – 16h00  
Z.I. La Veyre • 1906 St-Léger s/Vevy  
021 926 86 04 • [www.amstein.ch](http://www.amstein.ch)

**NOS DÉGUSTATIONS DE FIN D'ANNÉE**

Samedi 26 novembre :	Bières de Noël
Vendredi 2 et samedi 3 décembre :	Foire aux vins
Samedi 10 décembre :	Whiskies
Samedi 17 décembre :	Bières surprises



**HOTEL de Chailly**

Nouvelle direction  
(Ex-Gourmet-Hôtel Ermitage à Château-d'Oex)

Cuisine du terroir avec produit frais de saison.  
A midi, pour nos clients pressés,  
3 assiettes à choix (dont 1 poisson frais).  
Excellent rapport prix-qualité.

Hôtel de Chailly Sàrl  
Françoise et Fabio Piazza  
1818 Chailly-Montreux  
Tél. 021 964 21 51 Fax 021 964 11 83  
Email [hoteldechailly@bluewin.ch](mailto:hoteldechailly@bluewin.ch)  
site [www.hoteldechailly-montreux.ch](http://www.hoteldechailly-montreux.ch)

**RESTAURANT PIZZERIA**  
Spécialités italiennes

**LA GONDOLA**  
Terrasse au bord du Lac - Pizza au feu de bois  
Chez Sabine et Annibale



Dégustation de pâtes fraîches  
Nos grillades – Grillades de poissons  
Spaghetti aux fruits de mer  
Moules marinières

**JEUDI-VENDREDI-SAMEDI:**  
Spécialités de poissons

**DORADES EN PAPILOTES**

**PIZZA AU FOUR à BOIS**  
(AUSSI À L'EMPORTER)

Fermé le mercredi - Grand'Rue 89  
1844 Villeneuve - Tél. 021 960 31 36

# Artisans

## cad'or JOAILLERIE

Gianni Calderone

Rue du Théâtre 10  
CH-1820 Montreux  
C.P. 358

Tél. 021 96 53 145  
Fax 021 96 53 146  
www.cad-or.com  
info@cad-or.com



## ARRELAGES RIVIERA SA

Rue du Centre 2 - 1820 Montreux  
Tél. 021 963 05 12 - Fax 021 963 75 85

Gian Franco La Rosa  
1816 Chailly / Montreux  
Portable 079 301 02 28

Borko Rnjakovic  
1815 Clarens  
Natel 079 301 17 65

E-mail: carrel.riviera@bluewin.ch

## D.D. Café LAVAZZA

VOUS BUVEZ  
3 CAFÉS  
PAR JOUR ?



D.D. Café vous prête  
Gratuitement cette  
machine à café.

D.D. Café Sàrl  
Rue Aimé-Steinlen 5  
1800 Vevey  
Tél. 021 921 33 21

www.lavazza-ddcafe.ch



Renseignez-vous !

# J

- PLÂTRERIE
- PEINTURE
- PAPIERS PEINTS

# F

## asero SÀRL

Avenue du Midi 2 - 1820 MONTREUX  
Tél/Fax 021 964 69 03 - Natel 079 447 28 02

## TechLine Informatique

A Clarens

info@techline.ch - www.techline.ch

\*\*\* 021 964 83 07 \*\*\*

Votre informatique vous fait  
tourner la tête ? Contactez-nous !

- Installation
- Vente matériel
- Dépannage

## DK DUMAS-KESSLER SA

Chauffage  
Sanitaire

- Installation
- Transformation
- Entretien
- Dépannage

MONTREUX-VEVEY  
Chailly - Z.I. La Rotte - Tél. 021 944 47 85  
E-mail : info@dumas-kessler.ch



## VITRERIE M. PAGÈS SÀRL

24h/24

Case postale 44  
1816 Chailly  
Atelier - Z.I. «La Foge»  
Tél. 021 964 83 87  
Fax 021 964 13 46

MIROITERIE

Remplacement de vitrine Remasticage  
Pose de survitrage Rayonnage  
Vitrage isolant Miroir

TOUS TRAVAUX DE VITRERIE



## La mode au pluriel

Av. du Casino 55 - 1820 Montreux  
Tél. 021 963 25 90 - 92 - www.sir-montreux.com

## TECHNI PEINTURE

Ezio Lamacchia

Plâtrerie - Peinture

Papiers peints

Rénovation façades

Rue Rouvenettaz 4 - 1820 Montreux  
Tél. 021 963 66 52 - Fax 021 963 66 52  
Natel 079 301 03 66

# Garages

## NICOLA PNEUS

Montage • Equilibrage  
Géométrie • Amortisseurs  
Echappements • Accessoires

Nicola Iamartino

Rte des Colondalles 18 - 1820 Montreux  
Tél. 021 963 13 14 - Fax 021 963 13 13

## Millass Mitsubishi

Millasson Automobiles • Garage de la Paix • 1820 Montreux  
Tél. 021 963 55 63 • Fax 021 963 56 62

Votre concessionnaire  
sur la Riviera

Génial à tout point de vue.



En ville c'est facile avec mon  
KYMCO Like 125 4T  
dès 3'290.- avec Top-Case



VÉLOS - MOTOS MICHEL DOUSSE

Rue de l'Eglise-Catholique 7  
1820 Montreux - Tél. 021 963 24 35

### 10.1. réponse à l'interpellation de M. Heinz Schoeneich relative au PGA (bis)

La parole n'est pas demandée.

### 10.2. interpellation de M. Emmanuel Gétaz intitulée: «de quoi montant est constitué le compte de dépenses de voyage.»

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son interpellation:

«Dans le cadre de son travail, la commission des finances a cherché à comprendre de quels montants était constitué le total du compte de dépenses de voyages. Malheureusement, ni les discussions en commission, ni son rapport, ne nous éclairent sur ce point.

Je souhaite donc que la Municipalité informe le Conseil de manière détaillée et lui pose, dès lors, les questions suivantes:

1. De quoi le compte «Dépenses de voyage» évoqué dans le rapport est-il exactement constitué?
2. Combien de déplacements différents ont-ils été payés par ce compte?
3. Dans quelle classe de transport pour chaque voyage la personne en déplacement a-t-elle voyagé?
4. Qui se déplaçait dans chaque cas?
5. Dans quel but exact, dans chaque cas?

Je prie la Municipalité de donner une réponse écrite à cette interpellation et la remercie de sa réponse, étant donné, notamment, l'heure tardive.

M. Pierre Salvi, Syndic, répond oralement comme suit:

Question 1: Il s'agit du compte 101.3061 qui concerne les frais de transport pour des membres de la Municipalité, lesquels se composent de titres de transports publics ou individuels motorisés.

Question 2: Au-delà de 100 déplacements ont été payés car cela concerne l'ensemble des membres de la Municipalité. M. le Syndic précise que les deux directions les plus consommatrices de frais de transport sont bien entendu ECTS au travers de M. Wehri et votre serviteur AG, en fonction de la nature particulière des tâches qui sont à couvrir dans leurs directions respectives.

Question 3: La Municipalité tout comme l'administration sont au bénéfice d'un règlement qui définit clairement la manière de voyager. S'agissant des trains il s'agit de la première classe et des transports en avion dans la règle des voyages de courte durée c'est la classe économique et pour les longs courriers la business class.

Question 4: Au moins une centaine effectuée par les membres de la Municipalité.

Question 5: D'une manière générale la Municipalité se déplace pour des séances, des représentations, des congrès ou des opérations liées à des jumelages.

M. le Syndic précise encore que cette année 2010 fut particulière en ce sens que de nombreux déplacements ont dû être faits pour rencontrer soit des responsables du Canton, le plus souvent à Lausanne – Blécherette, respectivement à Berne au Palais fédéral ou encore à Paris avec les représentants de l'OIF principalement.

Pour le surplus et au nom de la Municipalité, M. le Syndic informe l'assemblée que les pièces détaillées restent à la disposition de la Commission de gestion laquelle peut y accéder dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

M. le Syndic espère ainsi avoir répondu à cette interpellation.

## 11. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. le Président Guillaume Wicht s'exprime comme suit:

«Nous y voilà, Mesdames, Messieurs, au terme de la législature. Je vous laisserai la parole avant de lever la séance pour vos divers éventuels. Mais pour l'instant, il convient donc de prendre congé des personnalités qui ont choisi d'arrêter leur mandat de Conseiller communal ou municipal.

Tout d'abord, je tiens à remercier chaleureusement tous les membres qui ont siégé au sein de ce Conseil et qui n'ont pas souhaité se représenter pour une nouvelle législature. Soyez remerciés pour votre travail au profit de la collectivité. Merci également à tous les Conseillers actuels qui n'ont pas été réélus. Je vous remercie pour votre investissement et me réjouis de vous retrouver au Conseil d'ici quelques temps, puisque vous êtes des vienne-ensuite qui pourrez bientôt regagner les bancs du Conseil.

Mesdames, Messieurs,

Je souhaite également souligner la disparition, durant cette législature écoulée, de deux Conseillers communaux: Monsieur Gian-Marco Tempesta et Monsieur Henri Suppicy. Leur mémoire reste dans nos esprits au quotidien et nos pensées vont à leur famille et amis.

Je m'adresse enfin à vous toutes et tous, Conseillères communales et Conseillers communaux, pour vous remercier de votre engagement pour le bien de la communauté. Vous avez donné de votre temps et de vos compétences, soyez-en remerciés.

S'il est une personne qui a donné beaucoup de temps pour le Conseil communal, et depuis plus de vingt ans, c'est bien notre Secrétaire Françoise Jordan. Françoise, tu as décidé de mettre un terme à ton mandat au Secrétariat du Conseil communal et je te remercie au nom de chacun pour ton dévouement et ton travail durant ces années. Tu as été au plus près de la politique montreuissienne plus longtemps que bon nombre de personnes ici ce soir. Nous te souhaitons une excellente suite de vie et pour te remercier pour ton engagement, accepte ce petit cadeau que t'offre le Conseil communal en guise de reconnaissance. L'Huisser te l'amène. Nous pouvons t'applaudir.»

Applaudissements, remise du présent et embrassades d'usage.



**PALAIS L'ALCAZAR** *La Gastronomie*  
Montreux *La Fête Le Rêve*

**Un cadre de rêve pour vos repas de mariage ou d'anniversaire, soirée de société, de fin d'année, congrès, séminaires jusqu'à 300 personnes. Avec animation ou spectacle si souhaité. Un lieu idéal pour productions artistiques. Scène équipée, loges, etc...**

Renseignements: Bureau Dad Régné 29, Rue de Bourg – 1003 Lausanne  
Tél. 021 320 73 56 – Fax 021 320 90 96 – [www.alcazar-montreux.ch](http://www.alcazar-montreux.ch)

«Tournons-nous à présent du côté de la table municipale. Le Conseil communal prend acte ce soir du choix de Jacques Delaporte de ne pas briguer un nouveau mandat à la Municipalité. Jacques Delaporte est entré au Conseil communal en 1985. Il l'a présidé en 92 et en 96. Cette même année, il entra à la Municipalité de Montreux lors d'une élection complémentaire. Il a toujours su mettre ses compétences au service du dicastère des Domaines et Bâtiments. Concernant les projets qu'il a eu à cœur de réaliser, bien qu'ils soient concrétisés par le collège municipal dans son ensemble et par les services, il faudrait tout de même citer; les extensions des collèges de Montreux-Est et de Rambert, le label Cité de l'énergie décerné en 1999 à la commune de Montreux. Il faudrait aussi citer l'effort accru consenti pour l'entretien du patrimoine, le soutien apporté au projet de parc naturel régional Gruyère Pays d'Enhaut ou l'amélioration de l'offre des transports publics.

Cher Jacques, le Conseil communal te remercie pour ton investissement personnel au sein de l'Exécutif communal. Tu as exercé ta charge avec un grand dévouement et le Conseil en est reconnaissant. Puisse l'avenir t'apporter de nouvelles satisfactions dans les domaines que tu choisiras afin de poursuivre ta carrière. Nous pouvons t'applaudir.»

Chaleureux applaudissements de l'assemblée.

M. le Président se plaît à passer la parole à M. le Municipal Jacques Delaporte.

M. Jacques Delaporte, Conseiller municipal, remercie l'assemblée pour ses applaudissements qui lui vont droit au cœur.

Il souhaite simplement dire tout le plaisir qu'il a eu à œuvrer pour la collectivité montreuusienne, avec le Conseil qu'il espère avoir toujours respecté tout comme ses propres convictions.

Il remercie l'assemblée et lui souhaite tout de bon pour la suite.

Applaudissements.

«Mesdames, Messieurs, vient à présent le temps de dire au revoir à la personnalité que

toutes les Montreuusiennes et que tous les Montreuusiens connaissent parfaitement bien: notre Syndic Pierre Salvi.

Pierre Salvi est entré au Conseil communal de Montreux en 1988, après avoir siégé au Conseil communal de Roche dans les années 80. Pierre Salvi est entré à la Municipalité le 1<sup>er</sup> janvier 1994, dans le dicastère des Domaines et bâtiments. Sans oublier bien sûr ses mandats de député au Grand Conseil de 1990 à 2002 et de Conseiller national de 2002 à 2007.

Pierre Salvi est notre Syndic de Montreux depuis 15 ans, soit depuis le 23 octobre 1996. Quel parcours! Arrivé alors que les réflexions étaient très vives, par exemple, autour de l'assainissement de l'office du tourisme, Pierre Salvi a toujours su mener le bateau municipal avec beaucoup de talent et de compétences. A nouveau, les décisions et les dossiers ne se portent pas tout seul, mais l'excellent gestionnaire que nous connaissons laisse des finances saines aux nouvelles Autorités.

Ainsi, une grande page de la politique montreuusienne se tourne. Pour beaucoup, dont moi, nous n'avons connu qu'un seul syndic, Pierre Salvi.

Cher Pierre, le Conseil communal souhaite t'exprimer ce soir toute notre reconnaissance pour ton engagement, ton travail, ton dévouement pour les Montreuusiennes et les Montreuusiens. Tu as apporté à Montreux une reconnaissance nationale et internationale dont nous profitons toutes et tous aujourd'hui. Nous voulons te dire merci, merci pour ta grande visibilité au sein de la population, merci pour ta chaleur humaine, pour ton grand cœur. Ton dévouement pendant ces très nombreuses années à la Municipalité a impliqué de nombreux sacrifices, professionnels, mais aussi familiaux, et nous t'en sommes infiniment reconnaissants.

Nous te souhaitons beaucoup de satisfaction et de belles réalisations pour la suite de ton parcours de vie. Nous pouvons t'applaudir comme il se doit.»

Applaudissements nourris de l'assemblée.

M. le Président donne la parole à M. le Syndic. M. Pierre Salvi, Syndic, s'exprime comme suit:

«Dès lors, M. le Président du Conseil communal, néanmoins cher Guillaume, M. l'ambassadeur du sapin président Bernard Gret, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers communaux, Mmes et MM. qui assistez à notre séance avec beaucoup de patience, gens de Brent et gens d'ailleurs, Mmes et MM. les représentants de la presse écrite et radiophonique mais en aucun cas encore télévisuels, enfin vous tous chers collègues,

Comme cela a été rappelé, mon parcours a commencé en 88 à Montreux, je ne veux pas re-citer ce que M. le Président a eu la gentillesse de déclarer. C'était donc effectivement un bon bail et c'est au terme de cette quinzaine d'années que je prends la parole pour la dernière fois devant vous.

Préoccupé au moment de la rédaction par l'évocation des nombreux projets et événements qui ont ponctué cette période, j'ai finalement décidé de renoncer à faire la liste exhaustive des préavis et décisions qui ont marqué ce temps. J'aurais forcément été trop long, vous en conviendrez avec moi et j'aurais pu céder à la tentation d'une forme de subjectivité déplacée. Vous voilà peut-être ainsi rassurés sur la teneur de mon propos.

Plus sérieusement, je ne saurais passer sous silence, cet immense plaisir qui fut mien dans la conduite au quotidien et dans la durée de cette commune à tant d'égards extraordinaire. Née de la fusion des deux communes du Châtelard et des Planches, voici donc cinquante années qui se sont écoulées et qui ont vu des changements profonds s'exprimer dans la conduite des affaires.

Si on peut regretter que la décision de fusion n'ait pu être appelée comme il se devait pas suite de décision de votre autorité, je ne doute pas que des initiatives nouvelles permettront, d'ici 2012 de rappeler le caractère visionnaire de cette fusion.

A ce sujet, alors que la nécessité de réaliser un Hôtel de ville était déjà mentionné dans le préavis de fusion en 1961, j'ai envie d'expri-

DÈS LE 2 NOVEMBRE  
OUVERTURE RESTAURANT & PINTE



## LE BARON TAVERNIER

HÔTEL RESTAURANT

UNE DÉCOUVERTE GASTRONOMIQUE



PINTE VAUDOISE



RESTAURANT



HÔTEL

BANQUETS · MARIAGES · SALLE DE SÉMINAIRES · TERRASSES PANORAMIQUES

CHEXBRES · T. +41 21 926 60 00 · WWW.BARONTAVERNIER.COM

RÉSERVATIONS CONSEILLÉES

mer mon regret que ce projet fut enterré pour des motifs qu'à titre personnel je qualifie d'égoïstes et teintés d'opportunisme carriériste de la part de certains initiants au féminin devrais-je dire.

En effet, au nom d'arguments qui à mes yeux ne résistaient pas face à l'analyse des faits, Montreux s'est privé d'une solution qui aurait permis définitivement d'asseoir une administration résolument modernisée et économe au service des besoins de la population et de ses hôtes.

Pour autant les réformes ont débuté et devraient se poursuivre. Il faudra pour cela encore travailler et convaincre.

Une éventuelle fusion des communes de la Riviera ne changera en rien les besoins d'une administration efficiente et délocalisée, je voulais le dire.

A la suite de mon installation en qualité de Syndic, j'avais pris la parole devant le Conseil communal et développé trois attentes en forme de priorité que je vous rappelle. Je cite: «Trop souvent ces dernières années, la communauté montreuusienne s'est égarée dans des querelles aussi stériles que dommageables pour l'image de notre Commune.

Nous devons, nous, responsables politiques de notre cité, nous engager avec détermination et loyauté à dégager dans les meilleurs délais, les consensus nécessaires avec les partenaires concernés. Qu'ils soient par exemple et en particulier, culturels ou touristiques. Ce faisant nous renforcerons

l'image positive qui nous permettra d'augmenter le rayonnement extérieur de notre commune.

D'autre part, dans l'environnement économique et social d'alors, je rajoute, que nous subissons, nous devons intensifier les mesures qui seront susceptibles de convaincre les habitants, associations et entreprises de notre commune, de notre potentiel attractif important et donc de nos chances de succès dans la promotion de notre ville.

La troisième attente, je la résume, était orientée sur la collaboration nécessaire intercommunale, indispensable pour renforcer notre identité et l'efficacité de l'engagement des ressources nécessaires aux projets que nous devons conduire en commun.

La première attente, cela a été rappelé, allait déboucher sur la fusion des offices du tourisme de Montreux et de Vevey. L'assainissement financier du premier fut opéré sans recours aux deniers publics et surtout sur la constitution d'un partenariat formel avec les dix communes de l'ancien district et les milieux touristiques que je remercie.

A l'époque, et je les cite volontairement à l'exclusion d'autres personnalités, M. Grosoli, directeur de l'OCTM, M. Wiedemann directeur du Palace, M. Krähenbühl et M. Tschopp, en leur qualité de président et membres de la société des hôteliers de Montreux et environs, avaient été de véritables soutiens dans ce qui fut une période particulièrement difficile même si peu de monde en avait eu pleinement conscience alors.

Dans le même temps, l'assainissement de la défunte fondation de gestion du CCM allait être opérée en même temps que la SA d'exploitation créée avec l'intégration de mécanismes financiers que nous avions voulus plus transparents surtout plus sûrs.

Enfin une nouvelle politique culturelle avait été mise sur pied sous l'égide de M. Nicoulaz si l'intention était d'ailleurs arrivée avec du sable sur la feuille du fax, il était sur la plage... et développée par les municipaux Alain Feissli et principalement Laurent Wehrli.

Cette nouvelle politique culturelle, il faut s'en réjouir, n'entraîne plus polémique aujourd'hui sur la place publique.

A l'époque, je crois pouvoir dire que ces trois piliers de notre économie étaient très souvent mal traités dans les médias et malheureusement le plus souvent à juste titre. Aujourd'hui à l'inverse, nous sommes souvent cités en exemple et ce, loin à la ronde.

Au titre de l'amorce d'une communication proactive, je me souviens encore qu'à cette époque, les conférences de presse mensuelles avaient été décidées tout comme la rencontre annuelle avec les gouverneurs et présidents de villages.

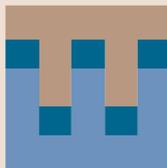
A propos de la promotion économique de Montreux, deuxième thème développé, il convient de rappeler qu'il y a quinze ans, les caisses communales étaient non seulement vides mais creuses et que la dette communale empêchait de lourds investissements.

Wider Sàrl Montreux  
Chemin du Pierrier 1  
1815 Clarens

Wider SA Genève  
Rue de Lyon 110  
1203 Genève

Wider SA Morges  
Riond-Bosson 13  
1110 Morges

Tél. + 41 (0) 21 989 22 66  
Fax + 41 (0) 21 989 22 77  
montreux@wider-sa.ch  
www.wider-sa.ch



W I D E R



ébénisterie agencement menuiserie



L'économie était frappée par une récession importante et le défi avait, à l'époque, consisté à reprendre la main par des investissements ciblés et surtout par l'implication de la Municipalité dans nombre d'organes et de sociétés où elle pouvait apporter un soutien et une vision.

Enfin en terme de résultats, il m'importe de souligner que l'environnement urbain a changé grâce aux investissements publics et aux nombreuses constructions et réalisations qui attestent d'un réel dynamisme économique.

Et puis, comment ne pas rappeler la liesse qu'avait suscitée l'annonce de la promesse d'octroi de la licence de Casino A et le succès inespéré qu'il a tout de suite rencontré. Comment ne pas rappeler l'efficacité retrouvée des organes de promotion que constituent la Promove et MVT dans lesquels M. Wehrli a beaucoup œuvré.

Ou encore le formidable essor du Montreux Jazz Festival, premier ambassadeur de Montreux dans le monde.

Dernier point important à souligner c'est la croissance régulière de la population. Voici bien là un signe positif par rapport aux conditions de vie offertes sur le territoire communal. Je le dis en reconnaissant que le logement abordable est un thème qui devra impérativement trouver des réponses fortes durant les années à venir si l'on veut permettre à la population native de la commune de vivre à Montreux, respectivement aux entreprises de trouver des collaborateurs et de favoriser ainsi leur maintien voire leur développement.

A cet égard, au vu de la rareté du sol, je pense indispensable que la commune conserve la maîtrise de la propriété foncière des biens qui lui appartiennent. Cela procède à mes yeux de l'expression d'une vision essentielle pour les collectivités publiques et par définition envers elles.

Enfin, parce que c'est un fait, la commune est aujourd'hui assainie et peut envisager d'un esprit serein l'avenir proche.

Pour conclure, l'appréciation sur les trois sujets que j'avais développés à l'époque, je pense pouvoir dire du thème de la régionalisation force est de constater que celle-ci connaît un nouveau développement au travers du projet de fusion. Mais c'est là une page de l'histoire communale qui reste à écrire et à propos de laquelle je n'ai pas à m'exprimer.

Mais nous sommes en 2011 et j'assiste au dernier Conseil communal. Le regard partiel sur les années écoulées a été traité sauf peut-être son aspect peut-être le plus important, la dimension humaine.

En effet, rien n'aurait été possible sans le soutien et l'engagement des membres de l'administration communale. Aujourd'hui je tiens à leur exprimer, au-delà des remerciements d'usage, un très fort sentiment de reconnaissance pour la loyauté exprimée, le travail et l'intelligence mis au service de la communauté montreuusienne.

Sans toutes ces personnes qui, chacune à leur niveau ont servi la collectivité, rien n'aurait été possible et puis si je peux en forme de reconnaissance leur apporter un soutien, c'est au travers de ma conviction en la nécessité liée à la croissance de la population, des besoins qu'elle exprime, des complexités administratives voulues d'en-haut et des demandes de votre conseil de reconnaître les besoins en effectifs et moyens nouveaux. Je suis convaincu que là réside le moyen de rester efficient et surtout de pratiquer une gestion sûre et respectueuse des citoyens en terme qualitatif et de délais.

Vous M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Mme la secrétaire du Conseil et votre remplaçante le plus souvent je crois, je vous dis également un immense merci. Je sais qu'il n'a pas toujours été facile et ce soir n'échappe pas à la règle, de comprendre en quelques semaines les préavis qui exprimaient des enjeux souvent longuement élaborés par la Municipalité.

Pourtant je sais que lorsque les enjeux étaient importants, vous nous avez presque toujours suivis mais parfois si certains renâclaient un peu, c'était de bonne guerre.

Et puis il y a l'ensemble de mes collègues

que j'ai eu le plaisir de côtoyer, à commencer par mon premier patron Frédy Alt, un homme que j'avais qualifié d'ouvert, de spontané et de courtois. A ce moment-là siégeaient Monique, Roger, Michel, Ernest et Pierre-Yves. Et puis ont rejoint dans le désordre : Alain, Christian, Edith, Hubert, André, Jean-Claude, Pierre et un certain Laurent qui va me succéder.

Mais je n'oublie évidemment pas Jacques, lequel a décidé de n'avoir qu'un seul Syndic et auquel je veux rendre un hommage particulier à son exigence dans le traitement des objets que ce soit au niveau stratégique ou à celui plus prosaïque des détails qui relèvent de finesse ornithologiques.

En espérant n'avoir oublié personne, je dis à tous mes remerciements pour le travail et le soutien, leur sens du consensus valeur cardinale de la politique suisse et surtout pour l'amitié. Spécialement dans les moments difficiles que nous avons traversés, mais aussi dans les moments festifs qui nous ont réunis. J'affirme ici en rendant hommage à tous que c'est «Une équipe formidable!»

Ainsi à la nouvelle Municipalité, je formule le vœu qu'elle trouve son équilibre entre débat d'idée, rapport de force et la nécessité de servir. Je suis d'ailleurs persuadé qu'elle trouvera son juste chemin et je me réjouis déjà que l'exemplarité de son fonctionnement la rende forte auprès de la population.

A vous enfin et j'arrive au bout, les Conseillères et Conseillers qui terminez ce soir un mandat, qui aura été plus ou moins long, qui rempilez ou cessez votre activité d'élus, je dis merci pour la qualité de nos échanges, pour le respect des personnes qui accompagnaient le débat d'idées. Votre engagement a été et reste essentiel pour une démocratie que nous voulons vivante, de proximité et accessible.

Enfin, un merci tout spécial doit apparaître à la fin du générique. Je m'adresse à celles et ceux de l'administration également: Mme Bise, Mme Millasson et M. Riolo, mes trois piliers, aux membres de mon parti bien sûr, de ma famille, de Nicole mon épouse voire d'autres partis et tous les anonymes nombreux qui m'ont soutenu lorsque ce n'était pas rose et qui ont partagé également mes moments de joie.

Ce soir c'en est un mais merci de m'avoir permis d'exercer une fonction telle que celle de syndic. Ce fut et reste un privilège.

Merci!»

Un tonnerre d'applaudissements

La séance est levée, l'apéritif est servi, il est 21 h. 45.

Extrait du procès-verbal de la séance du 15 juin 2011.

La version complète du procès-verbal peut être obtenue au greffe municipal.



1520 Montreux - Avenue Neuchâtel 17 - Tél. 021 963 25 41

**Brasserie Bavaria**

Spécialités culinaires du terroir toute l'année  
Un festival de saveurs!

**La chasse du patron est arrivée !!!**  
**Venez découvrir notre carte d'hiver**

à quelques pas du lac et du Casino Barrière.  
Places de parc juste en dessous.



**GENDRES & EMONET**  
GÉRANCE FIDUCIAIRE SA

RUE INDUSTRIELLE 26 CASE POSTALE 1217 1820 MONTREUX  
TÉLÉPHONE 021 977 30 50 FAX 021 977 30 27  
[www.gendres-emonet.ch](http://www.gendres-emonet.ch)



**Jean Meyer SA** 021 964 35 13  
021 624 72 40

ferblanterie - couverture - étanchéité - solaire

Pour ménager l'environnement dès les premiers tours de roue, un véhicule à gaz naturel/biogaz est la solution idéale !



En plus, vous bénéficiez d'une

**Prime de CHF 1'500.-\***

(CHF 1'000.- gaz naturel/biogaz carburant + CHF 500.- cash)

Renseignements: no gratuit 0800 429 429

**gaz naturel** 

**biogaz**



\*valable sur nos réseaux

[www.vehiculeagaz.ch](http://www.vehiculeagaz.ch)

[www.holdigaz.ch](http://www.holdigaz.ch) / [www.cosvegaz.ch](http://www.cosvegaz.ch)

## Dormir aux Rochers-de-Naye

Location de yourte ou dortoir

[www.mob.ch](http://www.mob.ch)

☎ 0900 245 245 (CHF 1.- min du réseau fixe)

**goldenpass** 



MONIQUE TOUZEAU  
**TOUZEAU**

*Passionnement*



*Extrêmement*

ARTS DE LA TABLE - DÉCORATION DE LA MAISON - LISTES DE MARIAGE  
28, AVENUE DU CASINO · 1820 MONTREUX · 021 966 30 10  
[WWW.TOUZEAU.COM](http://WWW.TOUZEAU.COM)